

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONE

ADMINISTRAT. Main 7461

REDACTION: M. 7461

FAIS CE QUE DOIS!

LE RAPPORT ASSELIN

Il aura suffi à nos lecteurs de parcourir les extraits que nous avons donnés hier du rapport de M. Asselin pour en mesurer toute l'importance. Il y a longtemps qu'on n'avait déposé devant la Chambre une pièce de cet intérêt. Tous les esprits, ce rapport coûte au gouvernement moins de cinq cents piastres: nos ministres peuvent se vanter d'en avoir pour leur argent.

M. Asselin a bien soin de préciser qu'il ne donne pas son avis personnel sur le principe même de l'encouragement à l'émigration, mais qu'il se place "au seul point de vue du ministère", c'est-à-dire, "l'opportunité d'attirer au Canada, par tous les moyens légitimes et possibles, le plus grand nombre possible de sujets sains de corps et d'esprit, susceptibles de s'adapter aux conditions de la vie canadienne". Or, de ce point de vue, il démontre avec un luxe de renseignements et de statistiques remarquable, que si l'on a fait un effort énorme, et sérieusement dirigé, pour amener ici des immigrants britanniques, on n'a presque rien fait, par contre, pour y amener des immigrants de langue française.

La preuve est d'autant plus forte qu'elle sort des faits sans que l'auteur ait paru vouloir construire une thèse. Il expose—et c'est assez. Après avoir, par exemple, fait le tableau de la propagande anglaise: emploi des agents régionaux, missions de colons anglo-canadiens, conférences illustrées, propagande par la réclamation et l'article de journal, prime aux agents maritimes, distribution gratuite d'imprimés, expositions, coopération avec les bureaux d'assistance publique et privée, etc., et mis en regard la propagande modeste et fragmentaire faite en Belgique, l'auteur écrit, résumant, pour ainsi dire, tout ce qui ne se fait pas et tout ce qui pourrait se faire en Belgique.

"J'ai demandé à M. de Coeli si quelque chose dans la loi belge empêcherait l'envoi de colons-missionnaires en Belgique. Il m'a répondu non; de fait, il en vint un ou deux durant l'hiver de 1909-1910; il en vint un autre durant l'hiver de 1910-11; il s'appelaient Mercier; il arriva sans instructions, entrevint à peine notre agent, et repartit au printemps, sans avoir fait ni bien ni mal. La participation du Canada aux foires agricoles? Non.—L'étalage permanent de produits canadiens dans les agences maritimes? Non.—La coopération de notre agent avec les bureaux d'assistance? Non.—Un contrôle plus rigide du travail des agents maritimes, avec la suppression de la prime pour sanction? Non.—La publication de nos besoins de main-d'œuvre agricole et domestique, par l'intermédiaire des agents maritimes? Non.—L'envoi périodique des conférenciers et des agents au Canada? Non.—Les expositions circulantes? Non.—La publicité de journaux? Non.

"M. de Coeli me résuma finalement toutes ses réponses en disant que rien dans la législation ni dans les règlements de police belges ne nous empêcherait de faire virtuellement en Belgique, avec certaines modifications, le même travail qu'en Angleterre; qu'avec une dépense beaucoup moins grande on pourrait, proportionnellement à la population, obtenir des résultats aussi considérables."

On a vu aussi que M. Asselin n'a pas cru devoir céder son opinion sur certaines méthodes du ministère auquel s'adresse son rapport. Il a vigoureusement protesté contre la négligence du français dans la correspondance et montré sa fâcheuse répercussion sur le mouvement d'immigration d'origine française et belge; il a réclamé la nomination d'interprètes français et souligné—sur un ton où le polémiste transparaît encore—les faiblesses de rédaction de notre littérature de propagande, etc.

Le rapport est d'une telle importance, il touche à tant de choses qu'il suscite certainement de nombreuses divergences d'opinion. Du reste, l'auteur indique lui-même qu'il écarte la discussion du principe même de l'encouragement à l'immigration.

Mais tel quel, il offre un beau sujet d'étude et de réflexion.

Omer HEROUX

LA TRADUCTION DES DOCUMENTS OFFICIELS

NOUVELLE AGREABLE

Nous recevions ces jours derniers la version française de documents officiels pour l'année 1911.

C'est le vieux système de traduction sur le rapport imprimé en anglais qui continue, qui met la presse canadienne-française, obligée de consulter ces documents, dans une position d'infériorité, qui force les députés canadiens-français à se renseigner dans la version anglaise, bref, qui réduit à zéro l'utilité de la version française.

Un ministère a fait exception à cette règle depuis quelques années, le ministère de l'Agriculture, mais nous n'avons jamais eu à remercier l'un des nôtres pour cet acte de justice et de bon sens: c'est un Anglais, M. Fisher, qui a compris combien il était ridicule de nous servir des pièces officielles vieilles de deux à trois ans.

L'on nous dit que tout cela va

changer prochainement. Nous avons peine à le croire tant les mauvaises habitudes sont difficiles à corriger, mais enfin la nouvelle est si bonne que nous voulons être les premiers à la donner.

Il paraît donc que l'on va organiser un bureau de traduction pour les rapports des ministères comme il en existe déjà un pour le *Hansard*; que la traduction se fera sur le manuscrit même au lieu d'attendre l'imprimé anglais et que l'impression se fera simultanément.

Mais n'en disons pas trop pour le moment.

Si la frayeur allait prendre ceux

qui ont décidé cette réforme.... Attendez et saluez-la seulement que cela arrive et que le bureau des traducteurs soit composé d'hommes compétents.

J. D.

Le "News" et Lord Grey

La polémique autour de lord Grey continue dans les journaux anglais.

Le plus violent des dénonciateurs de notre ancien gouverneur-général est le *News*, de Toronto.

"On ne pouvait demander, dit-il, que lord Grey combattît comme gouverneur-général la politique de ses ministres. Mais les conventions et ses devoirs officiels l'obligeaient de tenir la balance égale entre les partis politiques en Canada et de s'abstenir de toute participation active dans une question qui continue d'être violemment discutée. Au lieu de cela, quand le sujet est encore ouvert, il manifeste sa sympathie complète pour sir Wilfrid Laurier et ses associés, et il trouve en faveur de ce pacte des raisons impériales que personne autre n'a découvert, et ne découvrira probablement.

"A cause de cela, dorénavant, beaucoup de Canadiens considéreront qu'il n'a pas été un gouverneur-général impartial. On le considérera comme un homme qui a été l'allié politique secret des hommes au pouvoir, et qui a profité de la première occasion pour révéler ses alliances. Si l'offense dont le compte Grey s'est rendu coupable se répétait trop souvent elle provoquerait une agitation hostile aux gouverneurs de nomination britannique."

que, qui secourait l'institution jusque dans ses fondations."

L'on voit que le *News* n'y a pas de main morte. La violence du *News* ne nous surprend pas; elle est si bien de mise dans la presse anglaise chaque fois que celle-ci se sent combattue dans ses projets.

Mais elle devra surprendre lord Grey dont le séjour au Canada n'a été qu'une propagande active et passionnée en faveur du jingoïsme, sans provoquer la moindre critique dans la presse anglo-canadienne. Car s'il est mal aujourd'hui pour lord Grey de défendre un acte des anciens ministres en qui il a eu confiance, n'était-il pas aussi mal pour lui de mettre son prestige de gouverneur-général au service de la campagne jingo dont le Canada est le théâtre depuis plusieurs années?

Lord Grey a souvent tenu au Canada un rôle que le Roi lui-même se garde bien d'assumer en Angleterre. La question des relations impériales est discutée en Angleterre depuis des années. Se rappelle-t-on que le Roi ait jamais prononcé une seule parole dans un sens ou dans l'autre de nature à influencer l'opinion, soit en Angleterre, soit aux colonies?

Cependant, ceux qui au Canada protestaient beaucoup moins violemment que le *News* contre la conduite de lord Grey étaient accusés de déloyauté. L'attitude du *News* nous apprendra-t-elle enfin à nous montrer plus fiers et plus dignes à l'occasion?

J. D.

BILLET DU SOIR

AMERICANISME

J'ai revu mon ami. Il n'était pas gai. Ahuri d'entendre parler d'argent, d'affaires plus ou moins bonnes, de transactions d'immeubles, il jugeait sans pitié ses compatriotes et les vouait fermement aux géométries!

— Gratte, me disait ce spiritua-liste, gratte le vernis d'idéalisme qui recouvre la plupart des Canadiens-français: tu trouveras un matérialisme épanoui. Le désir de la richesse prime celui du perfectionnement moral; on calcule, on ne lit pas; on transige, on ne pense pas. Certes, il est légitime d'acquiescer une honnête aisance, quand ce n'est pas aux dépens du cœur ni de l'esprit. Mais, aujourd'hui, un homme n'est considéré qu'en raison directe de son pesant d'or, et ses vertus, en fait-il naissent, brillent moins que ses vices. De sorte que pour devenir millionnaire, il faut jeter bas ses sentimentalités, ses scrupules et ses principes. On les jette.

Qu'attendra-t-il de tout cela, au point de vue de la race? Je crois que chaque année un peu davantage, nous nous éloignons du type français et nous rapprochons du modèle américain: nous nous éloignons de nos origines, nous serions incapables de reprendre, les actes de nos pères de 1837, — mais nous sommes de force à bâtir un "sky scraper". C'est notre condamnation, car ce sont là des signes de décadence. Nous courons à notre perte; inévitablement, l'anglais empiète sur le parler ancestral et la Société Royale du Canada n'a pas un mot de français à l'adresse de ses membres de la province de Québec, même pour leur réclamer de l'argent! Je suis au désespoir!... Je n'ai rien dit, et pour cause, venant juste d'acheter des terrains dans l'intention de les revendre à gros bénéfice, et de signer un papier dont je n'ai rien compris. Mais, soit dit pour plaire à mon ami, je doute que cette transaction me rende meilleur et me soit comptée au ciel des patriotes!

Albert LOZEAU.

En Amérique latine

Un rapport du gouvernement des Etats-Unis constate que, l'un de ces derniers mois, les immigrants sont débarqués à Buenos-Ayres en plus grand nombre qu'à New-York.

Si le fait est exact—et il n'y a aucune raison d'en douter—il est assurément exceptionnel et ne porte aucune signification réelle au point de vue de l'activité relative des deux grands ports de mer de l'Atlantique.

La République Argentine a une population remarquablement cosmopolite. Elle attire de tous les pays européens des petites armées d'immigrants. Elle tient un compte fidèle du nombre des arrivants, car son organisation administrative est à la hauteur des derniers perfectionnements.

Depuis cinq ans, le nombre des immigrants arrivés en Argentine a été de 230,000, en moyenne. En 1910, il a même atteint 289,000.

Ces chiffres n'établissent pas que la suprématie de New-York comme port de débarquement est en danger; ils n'en sont pas moins impressionnants et prouvent la puissance d'attraction que l'Argentine exerce sur les émigrants à la recherche d'un établissement ou de travail.

Sans qu'on y fasse attention, non plus qu'aux conséquences qui peuvent en résulter, de grands changements se préparent peut-être en Amérique du Sud, où l'élément latin venu d'Europe tend à acquiescer une prédominance marquée.

Il n'est pas surprenant que Buenos-Ayres soit une ville européenne en terre étrangère. La métropole de l'Argentine, dont la splendeur étonne les voyageurs, résume les caractéristiques sociales et économiques du pays lui-même. Depuis un demi-siècle, elle a recueilli, au total, environ 4,000,000 d'immigrants, au nombre desquels les Latins sont en très grande majorité. Les Italiens comptent dans cette masse, pour 1,994,740; les Espagnols viennent ensuite, au nombre de 1,013,737, et les Français tiennent la troisième place. A l'heure actuelle, on calcule que la population fixe de l'Argentine contient 850,000 Français, 425,000 Espagnols et environ 195,000 Français.

Au Brésil, l'élément latin s'est également fortifié, quoique dans une mesure moindre, par l'apport d'une forte immigration. Depuis quatre-vingt-dix ans, environ 3,000,000 d'immigrants se sont établis dans le pays. Sur ce nombre on compte 1,255,000 Italiens, 734,000 Portugais et 340,070 Espagnols.

Ce mouvement de latinisation de l'Amérique du Sud n'a été notable que sur la côte orientale du continent. Au Chili et au Pérou, l'immigration est si faible qu'elle reste un facteur négligeable dans l'évolution sociale et politique.

A Cuba, la population espagnole a été remarquablement accrue par l'immigration venant de l'ancienne mère-patrie. Immédiatement après

LE CAPITAL FRANÇAIS ET LE CANADA

A propos d'une note de la "Gazette." — Opinions de financiers

La *Gazette* publiait hier matin dans sa page financière une note sur la difficulté de placer des valeurs canadiennes en France à cause des impôts et des formalités exigées par la loi.

Causant du sujet hier avec des financiers au fait de la loi et du tempérament français, nous avons noté certaines réflexions qui peuvent intéresser nos lecteurs.

D'abord, nous disent-ils, la version de la *Gazette* est exagérée. Les perquisitions qu'on a faites dans certains bureaux n'auront probablement pas de suite, et si les placements ne sont pas aussi faciles en France actuellement, cela dépend beaucoup plus de la situation politique européenne qu'autre chose. Naturellement, il ne faut jamais abuser de la confiance et peut-être en France moins qu'ailleurs, parce que les valeurs canadiennes placées là étant moins nombreuses, si quelques-unes ne réussissent pas, la déception sur l'ensemble sera beaucoup plus vivement ressentie. Toutes les valeurs canadiennes placées en Angleterre n'ont pas réussi, il y en a qui ont fait faillite il n'y a pas encore longtemps, et cependant aucune réaction due à cet échec n'a été remarquée, parce que la quantité des valeurs canadiennes est si considérable que les bénéfices dans

l'ensemble, sont satisfaisants.

Les capitalistes français, peut-être un peu plus craintifs que d'autres, ne sont pas plus exigeants sur le rapport de leur argent. Ils ne nous demandent ni du cent ni du cinquante pour cent; ils veulent simplement un intérêt convenable, et du moment que nous leur présentons une affaire sérieuse et de tout repos, nous réussissons.

Quant à la facilité de placer, elle est incontestablement plus grande en Angleterre qu'en France à cause des impôts et des formalités et sur ce point la note de la *Gazette* est exacte. Cela vous explique pourquoi les obligations municipales et de chemins de fer, presque toujours indiscutables même dans le dernier cas, ne se placent généralement pas en France, parce que les frais de formalité et l'impôt représentent une différence de 4 à 5 pour cent entre Paris et Londres.

Il n'y a pas lieu de se décourager cependant. Il n'y a pas longtemps en somme que nous avons abordé le capital français. Il s'agit de persévérer et surtout d'être prudent et de ne lui offrir que des valeurs de première classe. Nous avons ici de telles ressources et de tels avantages que nous ne pouvons faire autrement que réussir.

J. D.

La langue française et le commerce

UNE LEÇON

Nous signalons, la semaine dernière, la funeste manie d'échanger entre Canadiens-français, par cartes postales, des *Merry Christmas* et des *Happy New Year*. Une maison d'Ontario nous donne à ce sujet une bonne leçon.

La *Toronto Pharmacal Co., Limited* vient en effet d'adresser à tous les pharmaciens montrealais de langue française la lettre suivante: Toronto, le 31 décembre 1912.

Cher monsieur, L'année qui vient de s'écouler a été pour nous d'une prospérité sans précédente et nous tenons à en exprimer notre gratitude à nos amis les Pharmaciens de la Province de Québec dont le patronage libéral a été la cause directe de ce beau succès.

Nous leur offrons nos remerciements les plus sincères pour la faveur qu'ils ont daigné nous faire en appréciant ainsi nos marchandises et les priions d'accepter pour eux et leur famille à l'occasion du nouvel an nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

Vos bien dévoués, HARRY SHERRIS, prés., CHS. D. DANIEL, sec.-res., FRED POLIWKA.

Mgr Montreal Branch.

Un pharmacien a eu l'amabilité de nous envoyer sa copie. Nous nous sommes permis d'écrire aussitôt quelques mots de félicitations au secrétaire de la compagnie, à Toronto, et au gérant de la succursale montrealaise.

Peut-être que si nous encourageons davantage les maisons qui nous traitent ainsi et rebutions plus vivement celles qui nous servent du *Parisian French*, la langue française reprendrait son rang naturel dans le commerce canadien. L'action d'un simple particulier, je le sais, n'aura jamais l'efficacité d'une démarche collective. La croire nulle cependant serait une erreur. Modérée mais ferme, elle produit presque toujours de bons effets. Qui nous assure d'ailleurs que notre acte sera isolé. Notre lettre peut bien arriver à son destinataire, en compagnie de cinq ou six missives du même genre.

Nous tenons toutefois à le répéter: combien plus facile et plus efficace serait la défense de notre langue si à ces interventions personnelles et intermittentes se substituait l'action continue d'un groupe autorisé. Les cercles du *Parler français* établis dans plusieurs villes de la province, me semblent désignés naturellement pour remplir cette tâche. Ils concentreraient les différentes observations des Canadiens-français de leur région sur tout ce qui a trait à la langue et, quand ils le jugeraient opportun, feraient une démarche privée ou publique auprès des intéressés.

Cette activité serait utile aux cercles eux-mêmes. Plus que l'étude l'action plaît aux hommes. Quelques-uns de leurs membres somnolent sur des travaux linguistiques peu conformes à leurs goûts. Ils s'éveilleraient à ce labeur plus entraînés. Surtout quantité de faits, aujourd'hui inaperçus ou vite oubliés, seraient mis en lumière, dont la publicité importe au succès de notre cause.

Ce n'est là qu'un projet. J'aimerais pourtant que les hommes de bonne volonté y réfléchissent.

Le Velleur,

Pierre HOMIER.

LETTRE D'OTTAWA

ENCORE LES CHEMINS DE FER

Ottawa, 22.—Calme plat. La Chambre somnole. M. Laurier feuillette pendant presque toute la séance une encyclopédie française. M. Borden dit quelques mots, puis s'en va. Le ministre de la marine cause amicalement avec deux ou trois députés de la droite. Le ministre des postes signe sa correspondance, grille quelques cigarettes dans les couloirs, et s'en va, lui aussi, après s'être attiré, pour avoir dit qu'il n'a pas interrompu un orateur, des remarques désagréables de celui-ci. Aurait-il voulu que le ministre des postes l'interrompît? Le reste de l'assistance subit quelques discours sans grand intérêt, et la séance se termine dans le calme même où elle a commencé. On a parlé grèves, et embranchements de l'Intercolonial dans la Nouvelle-Ecosse.

Tout au début de la journée, M. Oliver, la moustache en bataille, proteste contre des paroles de M. Roblin, premier ministre du Manitoba, au sujet de la part que lui, M. Oliver, aurait prise à la récente élection de Macdonald. M. Roblin a accusé, paraît-il, M. Oliver et son collègue, M. McNutt, député aux Communes, lui aussi, d'avoir amené une foule de cabaleurs d'élections libéraux dans Macdonald, pendant la lutte électorale. M. Oliver nie la véracité de ces assertions. Il nie aussi avoir fait distribuer du whisky dans ce comté. Mais alors, avec quoi ces gens ont-ils fait leurs élections, s'ils n'avaient ni whisky ni cabaleurs? se demande un sceptique. M. Oliver affirme que M. Roblin a dit sciemment des faussetés, à son intention. Et, au ton où il donne ce démenti au premier ministre manitobain, l'on devine que si ces deux adversaires étaient en présence l'un de l'autre, l'incident n'en resterait pas là. Quelques minutes plus tard, protestation analogue, faite par M. McNutt. Décidément, de la part de l'opposition l'élection de Macdonald a été des plus vertueusement conduites!

Il y a eu, l'an dernier, une grève de fonctionnaires à l'emploi du *Pacifique*, dans certaines régions du Canada. M. Lemieux voudrait obtenir toute la correspondance échangée entre le ministre du Travail et les grévistes, au sujet de la demande de nomination d'une commission pour conciliation et enquête. Tout un petit débat surgit, à ce propos, auxquels prennent part MM. Lemieux, Carvell, Crothers, Laurier, Borden, Carroll, Blain et une couple d'autres députés. M. Lemieux dit trouver étrange que la loi des différends ouvriers n'ait pas été appliquée, dans cette affaire. M. Carvell ajoute que les salaires de ces grévistes sont insignifiants, que la compagnie du *Pacifique* ne tient pas compte qu'ils sont pères de famille, ne leur paie que de \$30 à \$45 par mois, et refuse même de reconnaître leur union. Le *Pacifique* aurait même, paraît-il, refusé de recevoir, et congédié du service, les petits fonctionnaires qui favoriseraient une demande d'arbitrage. Et, qui plus est, le ministre du Travail aurait fait preuve, en cette circonstance, de partialité manifeste, en faveur du *Pacifique Canadien*.

Le ministre du Travail, M. Crothers, mis en cause, commence par reprocher à M. Lemieux d'avoir soulevé ce débat sans l'en avoir averti, sans même avoir la correspondance des grévistes avec le ministère. Il note que rien n'oblige celui-ci à accorder une demande de bureau de conciliation, si les deux parties ne le requièrent pas, et affirme que les grévistes demandaient une enquête s'étendant à tout le réseau du *Pacifique*. Après maintes démarches, ils ont accepté une enquête partielle, dont le résultat final fut la réinstallation des grévistes congédiés, à leur salaire original; mais ils furent payés pour le temps de la grève, tout comme s'ils eussent continué de travailler. A quoi M. Laurier répond: "Vous n'aviez pas le droit de dire à ces petits fonctionnaires que leurs demandes étaient trop nombreuses. Vous n'aviez pas le droit non plus de ne pas entendre les chefs unionistes représentant ces petits employés. Votre conduite a été injuste. Les employés voulaient obtenir un bureau d'enquête afin d'exposer une trentaine de leurs griefs et, quel qu'en fût le nombre, vous ne pouviez décemment leur refuser cette enquête. Vous vous exposiez à provoquer une grève générale sur tout le réseau du *Pacifique*, à cause de votre manque de tact." M. Borden déclare, de son côté, qu'il faudrait au moins attendre les documents demandés par M. Lemieux avant d'examiner cette cause au mérite. Il déclare même que M. Lemieux a agi précipitamment, en provoquant ce débat avant d'avoir la correspondance et même sans avoir au préalable prévenu le ministre, comme l'exige la courtoisie parlementaire la plus simple. M. Crothers a agi convenablement, et fait tout en son pouvoir pour faire rendre justice aux grévistes, conclut le premier ministre.

Finalement, M. Lemieux se défend d'avoir voulu soulever un débat à ce sujet, proteste contre l'accusation de manque de courtoisie dirigée contre lui, déclare s'abstenir, pour l'heure, de traiter la question à fond, et fait l'éloge de la loi Lemieux, grâce à laquelle, dit-il, depuis cinq ou six ans, les neuf-dixièmes des différends ouvriers, au Canada, se sont réglés à l'amiable. L'affaire en reste là, après des remarques du président de la Chambre sur un point de procédure parlementaire.

Lundi, M. Emmerson, grâce à une résolution relative aux voies auxiliaires de l'Intercolonial, faisait perdre toute une journée aux Communes. Il est vrai qu'elles ne sont guère avariées de leur temps. Cet après-midi, un de ses collègues de gauche, M. MacKenzie, du Cap Breton, ancien magistrat, et d'une prolixité à rendre des points à M. Emmerson, veut faire déclarer à la Chambre qu'elle croit que, "afin de favoriser le développement commercial et industriel de la province de la Nouvelle-Ecosse, il serait temps de construire des embranchements de l'Intercolonial dans les comtés de la partie est de cette province encore dépourvus de voies ferrées." La Chambre ne se prononce pas, car la séance prend fin avant que le débat engagé à ce propos ne se soit terminé.

Tout au début de son discours, M. MacKenzie déclare que, vu l'attitude du ministère, il importe peu qu'il saisisse ou non la Chambre de cette proposition. Un malin, à droite, désireux sans doute d'éviter le discours de M. MacKenzie, crie: "Ecoutez! Ecoutez!" M. MacKenzie s'en frotte. Il se lance dans une tirade à fond de train contre M. Hazen, le ministre de la marine, qui traite si légèrement, au point d'en rire, une question d'intérêt vital pour les Provinces Maritimes. M. Hazen, intéressé, et qui n'a pas même murmuré de l'après-midi, dans le débat, l'interrompt, et déclare: "Je n'ai pas ouvert la bouche de la journée, mon ami fait erreur." "Si ce n'est vous, c'est donc votre voisin, M. Barnard, de la Colombie Anglaise, ou encore votre autre voisin, le ministre des postes!" affirme M. MacKenzie. "Ce n'est pas moi, dit M. Pelletier, je n'ai pas ouvert la bouche de l'après-midi, moi non plus!" "C'est heureux, riposte M. MacKenzie, car quand vous l'ouvrez, c'est pour faire une maladresse!" La gauche rit de ce trait, un peu ému, M. Pelletier ne répond rien, prend sa correspondance, se retire, et M. MacKenzie, content de soi, reprend son discours à l'endroit où il l'avait interrompu. MM. Emmerson, Sinclair, Stanfield et Rhodes, tous députés des Provinces Maritimes, lui succèdent. Et l'un d'eux, M. Rhodes, saisit la Chambre d'un amendement félicitant le ministère d'avoir fait une partie de ce que réclame M. MacKenzie. Comme il s'agit de prolonger le débat jusqu'à six heures, où se terminera la séance, la droite fait donner M. Cochrane. Il se surpasse et prononce un long discours: celui-ci dure cinq minutes bien comptées, pendant lesquelles le ministre s'efforce de ne pas répondre tout en faisant mine de répondre. Mais M. Cochrane n'est pas expert en l'art de dire en dix mille mots ce que l'on pourrait dire en un seul. Et il faut que M. Borden lui succède et parle quelques minutes de plus afin de gagner du temps.

Comme c'est un mercredi, la Chambre clôt à six heures cette séance de peu d'intérêt. Et maints députés courent à leur appartement endosser l'habit de soirée, les uns, afin d'assister à un dîner de politiciens, d'autres, à une cérémonie mondaine, certains, afin d'aller plastronner au cercle, au théâtre ou dans les salons du Château Laurier. Demain, M. Foster essaiera de faire adopter par la Chambre un bill relatif à une entente commerciale entre le Canada et les Indes Occidentales, avant de s'embarquer pour l'Australie, où il doit négocier une convention analogue. Et vendredi, l'urgence reviendra sur la scène politique: on reparlera du bill naval. Il n'intéresse plus guère grand monde, aux Communes; et il n'y a plus beaucoup de députés pour croire sincèrement à l'urgence de faire ce cadeau de 35 millions à la Grande-Bretagne. Mais il se tire bien des ficelles, dans les coulisses, et bien des pantins s'agitent désespérément!

Georges PELLETIER.

DEMAIN: Le "Devoir" publiera un article de M. Henri Bourassa

LA QUESTION DU TRAMWAY LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

M. Duncan MacDonald agira-t-il comme expert ?—L'opinion du notaire Nadeau et de quelques autres correspondants

Le développement le plus intéressant, dans la question du Tramway, c'est la demande faite à M. Duncan MacDonald par un groupe de citoyens, sur l'initiative du "Herald", de préparer un rapport général sur la situation et les remèdes possibles. M. MacDonald est l'ancien gérant de la compagnie. Il donnera sa réponse samedi, on croit qu'elle sera favorable.

QUELQUES OPINIONS
M. LE NOTAIRE J. A. NADEAU

M. le notaire J. A. Nadeau voit la cause principale du mal dans le manque de fierté civique de nos échevins. La singulière conception que les députés se font de leurs devoirs et de nos représentants à Québec permet à la compagnie des tramways toutes les insolences. Si elle avait à faire face à des hommes résolus, elle devrait tout céder. L'exemple de Detroit le prouve. Le maire Thompson et les échevins entrent en lice contre la compagnie des tramways qui se moquent du public. Elle refuse de se soumettre; ils tirent bon et gagnent facilement la partie.

Mais ici, la compagnie fait ce qu'elle veut. Le peuple devrait entrer en lutte. Quand les tramways sont encombrés, tous les hommes devraient refuser de payer s'ils n'ont un siège ou du moins une courtoisie à laquelle se tenir.

Le meilleur moyen de décongestionner le trafic et d'éviter l'extrême encombrement aux heures de travail serait l'élargissement de plusieurs des rues allant vers le nord.

Aussi longtemps que nous aurons un conseil municipal nous n'obtiendrons rien qui vaille. Il faudra tout d'abord l'abolir. Un bureau de contrôle suffirait.

L'ENCOMBREMENT, RUE CRAIG
Vous demandez l'opinion de vos lecteurs sur le service des p'tits chars et leurs suggestions sur la manière d'améliorer le service; je veux bien m'essayer la main si vous voulez bien me corriger ma copie au lieu d'y mettre des (sic) comme l'en vois souvent.

D'abord, quelle est la raison de l'encombrement des chars ? Pourqu'on le service de la rue Craig est-il si foule, encombré, bloqué ? Voilà le grand point et voici, à mon point de vue, les trois principales raisons, savoir :

La traversée de la rue St-Laurent. A cause de la vote St-Lambert; le bureau principal de la compagnie est situé à la Côte de la Place d'Armes; et le Garage (les shops) des chars à la rue St-Jacques. Qu'on élimine ces trois causes d'arrêts prolongés et le petit nombre, relativement, de chars qui se bloquent maintenant sur la rue Craig, pourra être doublé sans inconvénient.

Qu'on enlève de la rue St-Jacques le garage qui déverse ses chars sur la rue Craig et le bureau principal, qui fait descendre ses conducteurs à tout propos, et pour un rien, retient le service du tramway Victoria à la rue St-Denis, et de suite on obtiendra un courant ininterrompu de Bleury à St-Laurent.

Si on faisait tourner le service de la rue St-Laurent sur la rue Craig Ouest au lieu d'aller à la rue St-Jacques et si on le remplaçait par le service de la rue St-Denis pour prendre la Côte St-Lambert, il n'y aurait plus de traversée à angle droit, la cause de tous les troubles actuels, et les retards seraient amoindris de moitié.

Si au lieu de l'élargissement de la rue Vitré, amélioration très onéreuse, on faisait d'abord celui de la rue Notre-Dame entre le palais de Justice et le Boulevard 1^{er} (quelle ironie) St-Laurent, un seul pâté de maison, et qu'on fit passer le service de la

rue St-Denis par les rues Gosford, Notre-Dame et Saint-Jacques, ceci éclaircirait davantage les nombreux services qui convergent sur la rue Craig.

Tant que la compagnie pourra démontrer de l'encombrement sur la rue Craig, elle pourra, avec un semblant de raison, crier après de nouvelles rues. C'est pourquoi elle ne ferait rien pour améliorer cette partie de son système. Si la compagnie avait tant besoin de nouvelles rues, demanderait-elle à ajouter un service de transport de marchandises sur des lignes qu'elle déclare déjà encombrées ? Pourquoi ne se sert-elle pas, ou presque pas, de l'avenue de l'Hôtel de Ville qu'elle a déjà et dont le service donne des haut-le-cœur ?

Quant à l'encombrement des chars, dont tout le monde se plaint, le matin et le soir, il n'y a pas trop à redire; mais il y a une cause d'encombrement comme nous en avons à 8, 9 et 10 a.m., à 2 et 3 p.m. et surtout de 4.30 à 5 p.m. Juste avant la grande foule, c'est trop manifeste et ce serait se rendre ridicule que d'en discuter la cause; l'encombrement vient des chars de 7 à 8 h. et de 10 à 11 h. rien qu'à cause des théâtres, est aussi une preuve que l'administration de la compagnie se préoccupe peu de l'encombrement.

Donc la solution, c'est la municipalisation des chars et contre toutes les difficultés, de prime abord, pourrions-nous changer nos contrôleurs tous les quatre ans; nos échevins tous les deux ans et notre inspecteur de la voirie tous les jours. Nous sommes impuissants contre les gens de la Compagnie.

MUNICIPALISATION.
Vous avez été assez bon d'inviter une suggestion pour faciliter le trafic. Je ne vois d'autre solution que de construire une voie fléchée, double, décrivant un demi cercle dans le bas de la ville, partant de la côte de la rue Windsor, et aboutissant à la rue Sherbrooke, entre St-Denis et St-Laurent, avec embranchement vers la Pointe St-Charles.

En annulant ainsi les côtes de notre ville, ceci permettrait la formation de convois de trois, quatre, cinq voitures, sous la direction du conducteur, et qui n'arrêteraient qu'à des stations assez espacées, fournissant ainsi à notre population le "Transit Rapide" rêvé. Les chars de service seraient toujours synonymes de lenteur. A bas les expropriations !

Passer la voie au-dessus de ruelles, constructions basses, rues de peu d'importance, ne nuirait guère à l'esthétique, hélas minime du bas de la ville, en certaines places. D'ailleurs, la C.N. y passerait.

Rue Ste-Catherine, aux heures de presse, les tramways ne devraient arrêter qu'à certaines places, points de correspondance, etc. Comment font les compagnies de chemins de fer pour nous rendre d'un point à un autre, quand la distance est grande ? Elles arrêtent les trains qu'à certaines places. Elles engagent des agents pour voir au trafic. Notre compagnie nous confine, malgré un équipement supérieur, à un système de "charrette" arrêtant à tout bout de champ, souvent pour rien.

Nous, citoyens, laissons les chars "de terre" traîner les rues, qui pourrissent, servent à transporter les rentiers, les femmes et les enfants, et les politiciens, pour prendre le "Transit Rapide". "Miracle, criera-t-on, venez voir les "rois" de Montréalais.

Bien à vous,
A. LAVALLEE, Sténographe
448 Ave Laval.

Bref, c'est le manuel parfait, clair et méthodique, toujours scientifique et qui facilite singulièrement l'accès de cette science des questions sociales dont la nécessité s'affirme de plus en plus dans notre pays.

Dans cette 3^e édition, l'auteur a mis son livre au courant des derniers progrès de la science économique. Signalons entre autres de précieuses additions sur le socialisme et la question de la petite bourgeoisie.

Souhaitons la diffusion la plus large à cet ouvrage, destiné à faire le plus grand bien à nos hommes d'œuvres et à tous ceux qui veulent suivre leur trace.

G. M.

Albert Huberty dans "Hérodiade"

LE GRAND ARTISTE CHANTERA LE RÔLE DE PHANUEL SAME-DI SOIR. — LE CONCERT D'ORCHESTRE.

La dernière semaine d'Opéra bat son plein. Nous avons déjà mentionné les œuvres au programme. On sait que samedi soir, "Hérodiade" est à l'affiche. M. Albert Huberty chantera le rôle de Phanuel que M. James Goddard a tenu aux représentations précédentes. Huberty a remporté un grand succès en Europe dans ce rôle et nul doute qu'une public nombreux tiendra à aller l'entendre samedi soir.

LE CONCERT
Nous publions ci-après le programme du concert de samedi après-midi. M. Louis Hasselma dirigea.

1. Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg (Overture) Wagner
2. (a) Dans Les Steppes de l'Asie Centrale Borodine
(b) La Danse Macabre, St-Saens
3. Chant Frances Ingram
4. La Procession Nocturne Rabaud

(a) L'Apprenti Sorcier (Scherzo) Dukas
(c) Le Dernier Sommeil de la Vierge Massenet
5. Adieux de Wotan R. Wagner
6. Marche Hongroise Berlioz
Extrait de "La Valkyrie", accompagné par l'Orchestre de l'Opéra.
M. James Goddard

Pas de marché d'échantillons
Calgary, Alberta, 23. — A la réunion annuelle des fermiers unis de l'Alberta, représentant 14,000 fermiers de l'Alberta, on a adopté une résolution protestant contre l'établissement d'un marché d'échantillons dans l'ouest du Canada.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de cette Institution a eu lieu hier, à midi, à son Bureau Chef, 7 et 9 Place d'Armes.

Etaient présents : Hon. Louis Beaubien, Hon. Sir Alex. Lacoste, MM. Alphonse Racine, H. Lajoie, G.-M. Bosworth, W.-F. Carsley, L.-J.-O. Beauchemin, Dr. E.-P. Lachapelle, M. Chevalier, Thomas Préfontaine, P.-M. McCaffrey, G.-N. Moncel, Sargant, P. Stearns, Chas. Bruchési, Honorable N. Pérodeau, H.-G. Lajoie, Alf. St-Cyr, P. Guibord, etc.

Sur motion de monsieur Alphonse Racine, secondé par l'honorable Louis Beaubien, monsieur H. Lajoie agit comme Président, et monsieur Tancrede Bienvenu, Gérant Général est prié d'en être le Secrétaire.

Après lecture de l'Avis Public convoquant l'Assemblée, il est proposé par monsieur W.-F. Carsley, secondé par monsieur Alphonse Racine, que MM. Sargant, P. Stearns et Chas. Bruchési soient nommés Scrutateurs.

A la demande du Président, le Secrétaire fait la lecture suivante du Rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires Censeurs.

Rapport du Conseil d'Administration présenté aux Actionnaires à l'Assemblée Générale Annuelle, le 22 janvier 1913

MESSIEURS, — Le Bureau de Direction a l'honneur de vous présenter le treizième rapport annuel de votre Banque pour l'année terminée le 31 décembre 1912; aussi le Bilan Général, ainsi que le compte de Profits et Pertes, le tout arrêté au 31 décembre dernier.

Cet exercice a été très profitable et les résultats obtenus ont permis aux Administrateurs de faire la distribution de Dividendes au taux de 6%, l'an, tout en continuant la politique adoptée d'augmenter les "Fonds de Réserves" et faire les réductions jugées nécessaires sur les Amortissements et Allocation pour le maintien des nouvelles Succursales.

L'an dernier, nous avions le plaisir de vous faire part que le compte de frais de premier établissement des succursales ou Agences de cette Banque était déjà complètement amorti, cet item représente des déboursés très considérables et nous croyons de nouveau vous faire part de ce fait, afin de vous permettre d'apprécier à sa juste valeur votre jeune Institution, avec les 50 Succursales qu'elle possède maintenant.

Cette année nous avons également le plaisir de vous informer qu'il a été possible de faire provision d'un montant jugé nécessaire pour le rabaiss des intérêts perçus d'avance sur les billets sous escompte et non encore échus au 31 Décembre écoulé; cet item sera maintenant ajusté chaque année.

Le total des obligations de votre Banque au public, s'élève à au-delà de onze millions de dollars et nous constatons le fait avec grande satisfaction car cela démontre la confiance qu'inspire votre institution.

Durant l'année écoulée des nouvelles succursales ont été ouvertes dans les endroits suivants : à Montréal, rue Sainte-Catherine Est; Saint-André-Avellin, Saint-Barnabé, Sainte-Ursule, Drummondville, Ahuntsic, Saint-Malachie, Lantier, etc.

Les succursales de la Banque et le Bureau-Chief ont été minutieusement inspectés durant l'année écoulée; de plus, Messieurs les Commissaires Censeurs ont vérifié et compté eux-mêmes mensuellement les valeurs de l'Actif immédiatement réalisables ou sur lesquelles des emprunts pourraient être faits le tout en conformité à vos règlements. Un Rapport de ce Bureau de Contrôle va vous être lu.

Il nous fait plaisir de porter à votre connaissance, notre haute appréciation des services signalés rendus à l'Institution par le Gérant Général, les Inspecteurs, les Officiers et employés généralement.

Pour Messieurs les Administrateurs, (Signé) H. LAPORTE, Président.

RAPPORT DE MESSIEURS LES COMMISSAIRES-CENSEURS

Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, le 22 janvier 1913

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport pour l'exercice de 1912.

Ainsi que nous le prescrivait les règlements de la Banque, nous avons eu nos séances mensuelles régulièrement et à chacune d'elles, nous avons compté et vérifié des valeurs de tout repos qui garantissent les emprunts faits à cette Banque, et aussi des effets publics, municipaux et autres, appartenant à cette Banque, acquis comme placements. Le montant réalisable de ces valeurs et prêts, ajoutés aux fonds en caisse et en Banque s'élevaient en tout temps à au-delà de la somme prescrite par vos règlements, pour répondre aux exigences possibles des déposants, à savoir 50% des Dépôts d'Épargne.

En conséquence, il nous fait plaisir de vous dire que votre institution est administrée avec zèle et prudence, et nous nous réjouissons avec vous de la voir grandir aussi rapidement et de la voir prendre place parmi les grandes institutions financières du Pays.

Pour les Commissaires-Censeurs, (Signé) A. LACOSTE, Président.

RAPPORT GENERAL DE LA BANQUE, ARRETE AU 31 DECEMBRE 1912

COMPTE DES PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1912	
EN MOINS :	CREDIT
DIVIDENDE No 33, 1-1-2 payé aux actionnaires le 1er avril 1912	Profits du Bureau Chef et des Succursales de la D.
\$ 15,000.00	

le 1er avril 1912	\$ 15,000.00	banque, déduction faite	
DIVIDENDE No 34, 1-1-2		des frais d'Administra-	
p.c. payé aux action-		tion, intérêts sur de-	
1912	15,000.00	pôts, réserve pour inté-	
DIVIDENDE No 35, 1-1-2,		rêts perçus sur Billets	
p.c. payé aux action-		non échus, et provision	
naires le 1er octobre,		pour pertes	\$105,155.00

COMPTE DES PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1912

DIVIDENDE No 36, 1-2	tes au 31 décembre 1911	12,463.19
p.e. crédit le 31 dé-		
cembre et payable aux		
actionnaires le 2 jan-		
vier 1913		
15,000.00		
axes Provinciales, Mu-		
nicipales et autres . .		

COMPTE — FONDS DE RESERVE

Au crédit du compte "Fonds de Réserve" le 31 décembre 1912 \$575,000.00	Vérifié et trouvé exact, (Signé) TANCREDE BIENVENU, Gérant-Général, (Signé) J.-W.-L. FORGET, Inspecteur en Chef.
---	--

Le Président prend la parole : Messieurs, — Le Rapport Annuel qui vient de vous être lu est de nature, nous croyons, à donner beaucoup de satisfaction aux intéressés, car si nous le comparons avec celui de l'an dernier, nous constatons avec plaisir que votre Institution a eu sa part de la grande prospérité de notre Pays, et nous avons raison de croire que les résultats futurs ne feront que s'améliorer, si toutefois notre commerce et nos industries continuent à progresser.

La révision de l'Acte des Banques, qui est actuellement devant le Parlement à Ottawa, apportera très certainement des améliorations à notre système actuel dont la réputation est d'être l'un des meilleurs du monde entier.

La proposition qui est faite dans le nouvel Acte des Banques qu'un Auditeur spécial soit nommé par les Actionnaires pour les représenter durant l'an-

née est excellente, nous croyons, et d'ailleurs les grandes banques en Angleterre ont adopté depuis très longtemps cette audition spéciale et les actionnaires en sont très satisfaits, nous dit-on.

Le Président, Monsieur H. Laporte, secondé par Monsieur W.-F. Carsley, propose alors l'adoption du Rapport des Administrateurs, celui des Commissaires Censeurs et aussi le Bilan Général de la Banque et le compte de Profits et Pertes, dont lecture vient d'être faite. Ces différents rapports sont adoptés à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur Alfred St-Cyr, secondé par Monsieur G.-N. Moncel, un vote de remerciements est offert aux Directeurs et aux Commissaires Censeurs de la Banque pour les services signalés rendus à l'Institution durant l'année. Ces remerciements sont adoptés à l'unanimité.

Le Président remercie les Actionnaires, en son nom et en celui des Directeurs, il fait toutefois la remarque que les heureux résultats obtenus sont plutôt dus au travail constant et énergique du Gérant Général et des divers officiers et employés de la Banque.

L'honorable Sir Alex. Lacoste, Président du Bureau des Commissaires Censeurs remercie également les Actionnaires en son nom et en celui de ses collègues. Il ajoute que dans son opinion la Banque Provinciale du Canada qui a déjà un record de succès étonnant verra sans doute des années de grande prospérité, et de concert avec nos autres banques Canadiennes-Françaises continuera à rendre des services signalés à nos compatriotes en aidant leur commerce et leurs industries.

On procède alors à l'élection des Directeurs et sur proposition de Monsieur H.-G. Lajoie, secondé par l'honorable N. Pérodeau, un seul bulletin est déposé contenant les noms des mêmes Directeurs pour l'année 1913 et les Scrutateurs déclarent les Messieurs suivants élus Directeurs pour l'année courante : Nous, soussignés, Scrutateurs, dûment nommés à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Banque Provinciale du Canada, déclarons les Messieurs suivants élus Directeurs de cette Banque pour l'année courante, savoir : MM. H. Laporte, W.-F. Carsley, Hon. Louis Beaubien, G.-M. Bosworth, Alph. Racine, L.-J.-O. Beauchemin, Tancrede Bienvenu.

(Signé) SERGT. P. STEARNS, (Signé) CHARLES BRUCHESI.

L'on procède ensuite à la nomination des Commissaires Censeurs et sur proposition de Monsieur Thomas Préfontaine, jr., secondé par Monsieur L.-J.-O. Beauchemin, les Messieurs suivants sont élus Commissaires Censeurs pour l'exercice 1913, savoir : Hon. Sir Alex. Lacoste, Docteur E.-P. Lachapelle, Monsieur Martial Chevalier.

Sur motion de Monsieur P.-M. McCaffrey, secondé par Monsieur G.-N. Moncel, Monsieur Alexandre Desmarre, comptable public de cette ville est nommé Auditeur pour l'année courante et sa charge sera de représenter les Actionnaires comme le propose le nouvel Acte des Banques si toutefois cette proposition est sanctionnée par le Parlement. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie de nouveau les Actionnaires.

Et l'Assemblée s'ajourne.

La différence... entre un club ordinaire... et un club où vous donnez qu'à l'entraînement vous subissez un interrogatoire complet sur vos ANTOGENES RESSOURCES et PER-SO-N-N-E-S, NON-BON-NE-MEDICINE !

ON N'Y FUME PAS ! ON N'Y BOIT ! ON NE MANGE PAS ! L'ALCOOL ! ON N'Y VEILLE PAS TARD !

CAL... ont dépend le progrès qu'on vous donne pour votre régime, les exercices, les massages, les applications d'agents physiques jugés nécessaires à votre cas ! C'EST QU'ON Y respecte les LOIS de l'HYGIENE !

ARENE DE LA SANTE

OU

Institut de Physiothérapie

DU

Docteur HENRI LASNIER

Pour la NEURASTHENIE, l'OBESITE, la DYSPEPSIE, le RHUMATISME.

(fermeture à 10 heures le soir) ON Y JOUE BEAUCOUP... mais des muscles... Pas... à l'entraînement ! ON S'Y ECHAUFFE aussi par la GYMNASTIQUE SUEDOISE sans avoir à redouter la sortie, car un SEUL SERVICE D'HYGIENE fait suite au GYMNASE vous immunise contre tous les refroidissements, rhumes, etc. Vous ne redoutez plus RIEN ! (le placement d'un tel fait on n'est pas toujours satisfait) POUR LA NUIT ON PORT MEURT le lendemain on se REVUEILLE PLUS DISPOSE et l'on TRAVAILLE MEURT de suite on se REVUEILLE PLUS DISPOSE d'avoir passé une soirée au No. 550A ST-DENIS. Tél. Est 5769.

Les bijoux de "Madame X..." mis en vente

PARIS EST ANXIEUX DE CONNAITRE L'IDENTITE DE CELLE QUI VIENT DE METTRE A L'ENCHERE, UN COLLIER DE PERLES PRECIEUSES.

Paris, 23. — Toutes les dames de Paris travaillent en ce moment pour découvrir à qui appartiennent les bijoux qu'on vendra prochainement à l'enchère à la galerie George Petit. On évalue la collection à un prix fabuleux. Seul le collier en perles est estimé à un quart de million de dollars. On ignore le nom de la propriétaire de ces bijoux.

Dans le catalogue de la galerie George Petit, les bijoux sont indiqués sous la rubrique : "Collection de Madame X". L'autrice dit d'ailleurs la curiosité féminine est piquée au vif par la discrétion des gardiens de la galerie.

Outre le fameux collier, la collection comprend encore un bracelet serté de diamants, une aigrette ou brillant de diverses pierres précieuses, des bagues, des broches, etc.

La collection de Madame X est plus belle que celle d'Abdul Hamid, vendue en 1911, et qui a rapporté au propriétaire la somme de \$1,400,000.

Les recrues de l'armée allemande

Berlin, 23. — Le "Frankfurter Zeitung" annonce que le nouveau projet de loi concernant l'armée de terre sera présenté au Reichstag au cours de la présente session. Ce journal ne donne aucun détail précis sur la teneur de la nouvelle mesure, mais on croit qu'elle pourra servir à créer de nouveaux cadres pour permettre aux recrues qu'on est obligé de refuser chaque année, de prendre place sous les drapeaux.

POURQUOI ?

Le Nationaliste est le journal français du dimanche le plus lu.

POURQUOI ?

Lisez-le et vous saurez.

Grève de théâtres

Buenos Ayres, Argentine, 23. — Les autorités ayant envoyé à tous les théâtres l'ordre de laisser entrer chaque rangée de sièges un espace suffisant pour que les retardataires puissent gagner leur place sans déranger ceux qui sont déjà assis, les directeurs ont préféré fermer leurs salles plutôt que d'obéir.

Succès du bazar de charité de Joliette

Joliette, 19. — Le bazar annuel qui s'était ouvert lundi dernier, le 13, s'est terminé hier, et a été couronné du plus éclatant succès. La table de rafraîchissements a rapporté la somme de \$1,150.26; Celle des boissons, \$1,148.80; Celle de loterie, \$1,100.00; Celle des rafles, \$1,016.62; La pêche, \$300.00.

Ce qui forme un total de \$4,713.68, donnant un surplus de \$300.00, sur l'an passé.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES
Pour apprendre le métier de barbier; taux spéciaux, outils gratuits, quels que soient les besoins pour compléter le cours; positions assurées. Ecrire pour détails: Modern Barber College, 62 Blvd. Saint-Laurent, Montréal.

A VENDRE

A VENDRE à bonne condition un superbe billard grandeur réglementaire, 4 1/2 x 9 pieds. En parfait ordre. Drap neuf, billes, queues, râtelier en pierres, le tout complet. S'adresser à 404 rue Saint-Denis.

PROPRIETE A VENDRE

Saint-Christophe, près DeMontigny, coin de ruelle, maison pierre solide, trois étages, écurie en brique, \$4,500. Voir L. C. Meunier, 80 Saint-Gabriel.

PROPRIETES A VENDRE PAR

H. CHARETTE

155 MONT-ROYAL EST

\$7,600 — Chapelle, près Mont-Royal, 8 logements. Comptant \$2,000.
\$10,000 — DeChâteaubriand près Eglise, etc., etc. 6 logements. Comptant \$2,500.

\$10,000 — Mont-Royal Est, entre St-Denis et St-Laurent, 1 maison, 2 logements.
\$10,000 — St-Laurent, près Fairmount, 1 maison, 1 logement.

30c — pied, 3 coins de 4 terrain, Saul-au-Récollet, près église, sur Boulevard, 300 pieds largeur.
50c — Mayfair, près Sherbrooke.
50c — Montclair, Sherbrooke.
90c — Beaubien, coin Delorimier.

H. CHARETTE, 155 MONT-ROYAL EST, Tél. Saint-Louis 949.

PROPRIETE A VENDRE

A VENDRE. — Coin Saint-Denis et Boucher, maison trois étages, façade en pierre, etc., etc. six logements. Prix \$16,000, comptant \$5000. S'adresser à 1345 Saint-Denis. (Pas d'agents.)

TERRE A VENDRE

Immédiatement une des plus belles terres du comté de Richelieu, portant le No 31 et 32, cadastré, la paroisse de Saint-Roch Richelieu, ayant une superficie d'environ 116 arpents (3 x 38 1/2) et qui appartiennent à M. Frs Laroiviere. Pour plus amples informations, s'adresser à H. H. Sheppard, Sorel.

DIVERS

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes, vous transigez seulement avec nous, paiement faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Demers & Moreau, Banque Nationale, 17 Côte d'Armes.

ACCORDEUR DE PIANO

M. Dionne, accordeur de piano, autotrois de Nazareth, maintenant au No 163 Amherst. Tél. Est 5442.

AVIS. — Avez-vous besoin d'argent sur hypothèque, gros et petits montants. Adressez-vous à Ths. Touzin, notaire, 76 Saint-Gabriel, Montréal 7051. Le soir, 947 Saint-Denis, Saint-Louis 1514.

DESIREZ-VOUS VENDRE?

Acheter, ou échanger propriétés, terres, lots, hôtels, épiceries, magasins de cigares, maisons meublées, s'adresser à Jean Castelli & Cie, 117 Sainte-Catherine-Est, établi dans cette ligne depuis 25 ans.

GAZELIERS

LA QUESTION DE L'IMMIGRATION

Dans quelle mesure pourraient coopérer le pouvoir fédéral et le gouvernement provincial

L'OPINION DE M. ASSELIN

On lira avec intérêt ce nouvel extrait du rapport de M. Asselin sur l'immigration belge et française :

La coopération de l'autorité fédérale et des autorités provinciales, principalement celles de Québec, en France et en Belgique, est un sujet qui s'est discuté fréquemment au Canada. Un tel régime ne pourrait évidemment s'établir que au consentement des deux pouvoirs. L'agent d'Anvers déclare qu'il a à plusieurs reprises offert au gouvernement québécois de distribuer ses publications, mais qu'on ne s'est, à vrai dire, pas donné la peine de lui répondre. La seule réponse que le même gouvernement ait faite à des avances identiques de M. Wallard fut l'envoi de M. Deslauriers comme agent d'immigration et de placement, avec les suites que l'on connaît. La vérité semble que les autorités provinciales de Québec, ne faisant aucune propagande d'immigration dans les autres pays d'Europe, ne voient pas la nécessité d'en faire davantage dans les pays de langue française. Les semblants de tentatives qu'elles ont faites de ce côté ont du reste donné, en l'absence de tout renseignement exact et de tout système de placement, des résultats si pitoyables, qu'il est fort douteux qu'il faille, dans l'état actuel des choses, déplorer leur action. On a prétendu (cela est sur tout l'opinion de M. Wallard) que la direction immédiate de votre agence par le Commissaire, suivant le plan suggéré plus haut, offrirait de graves inconvénients pour le gouvernement fédéral, ce fonctionnaire acceptant ainsi un traitement de la Province de Québec. A moi, avis, il faudrait plutôt voir une garantie de sécurité pour le gouvernement fédéral, car si jamais la Province se résout à une action énergique — ce qui, malheureusement ou non, n'est pas pour le présent à prévoir, — cette action, soumise à la même direction ou au même contrôle, devra forcément s'harmoniser avec la vôtre et se conformer comme elle à la loi française.

La province de Québec — puisque c'est d'elle surtout qu'il s'agit — serait d'ailleurs appelée à profiter directement du travail du gouvernement fédéral si celui-ci y pratiquait d'avantage, dans les milieux français, le système institué dans l'Ontario et dans le Québec anglais pour le placement des émigrés.

La nomination d'agents de placement canadiens-français aurait pour premier résultat de faciliter aux émigrés de France et de Belgique leur installation au Canada. Voir à ce que l'émigré reçoive un traitement convenable sur les bateaux et puisse se faire comprendre dans sa langue à son arrivée, cela est nécessaire, mais cela ne suffit pas : il faut encore qu'il tombe, dès le début, dans le milieu le plus favorable à la mise en valeur de ses ressources et à son développement de ses énergies. Pour beaucoup, la transition immédiate des vieilles civilisations d'Europe à la vie du Canada central est trop violente ; les mœurs, la langue, différent, et encore davantage peut-être les conditions économiques — triple différence qui fait qu'un Belge ou un Français qui se sera cru à l'aise dans son pays dissipera ses économies en quelques

mois et sera ensuite accablé à la misère, s'il n'a par bonheur sur place des parents ou des amis pour le conseiller et lui porter secours. L'émigrant de langue française qui trouvera en débarquant à Québec ou à Montréal un emploi rémunérateur (des gages des domestiques de ferme dans le Québec sont maintenant de 10 à 15 cents francs par an, plus la nourriture, le logement, le blanchissage, et, la plupart du temps, l'habillement), non seulement ne perdra pas ses économies, mais au bout d'un an les aura accrues, se sera familiarisé avec le pays, aura probablement, par-ci par-là, ramassé quelques mots d'anglais, bref, sera plus en état de se placer définitivement, que ce soit dans le Québec ou dans l'Ouest. Plus satisfait de son sort, il sera auprès de ses compatriotes du même pays un meilleur agent de propagande, et les plaintes contre le caractère optimiste de nos prospectus se feront probablement moins nombreuses.

Mais un résultat non moindre serait d'enrichir une province que le manque de main-d'œuvre contribue largement à tenir dans l'infériorité économique.

On estime qu'il y a présentement de trente à cinquante mille domestiques européens dans l'Ontario ; dans le Québec, où, je le répète, les besoins sont les mêmes, on en trouverait à peine quelques centaines, et presque tous anglais : la mesure que je suggère égaliserait les situations.

Le plus grand nombre des émigrés français et belges qui se seraient mis en service chez les cultivateurs canadiens-français prendraient ensuite la route de l'Ouest. Un certain nombre d'autres, surtout ceux qui auraient le plus d'économies, achèteraient des terres dans le Canada oriental, où ils deviendraient pour des populations insouciantes et routinières autant de professeurs d'industrie domestique et de culture intensive.

Il existe dans chaque province un cercle agricole et dans chaque comté une société d'agriculture qui seraient trop heureux, je suppose, d'utiliser les bons offices de vos agents de placement.

Les personnes compétentes que j'ai eu l'avantage de consulter sont d'accord comme moi qu'avec un bon système de placement le Canada pourrait se procurer chaque année, en Belgique seulement, des milliers de domestiques de ferme capables pour la plupart de fonder eux-mêmes, après très peu de temps, une exploitation agricole. Les autorités du C.P.R. à Londres, de qui relève le service de navigation de la compagnie entre Anvers et le Canada, et que j'ai interrogés là-dessus, sont prêts à vous fournir, pour leur part, toute la coopération nécessaire. Il serait peut-être plus difficile de faire connaître directement nos besoins en France, mais le jour où le Français émigré au Canada serait, par la sagesse de notre gouvernement, mis à l'abri des contre-temps, des ennemis de toute sorte, qui résultent des différences de mœurs, de langue, de vie économique la chose ne tarderait pas à se savoir en France comme ailleurs.

Un système de placement ne serait pas complet sans la création de maisons d'accueil à Québec et à Montréal. parti ne se contentera pas des projets de loi proposés par l'un ou l'autre côté de la Chambre, mais il en présentera lui-même quand ceux de ses adversaires ne lui conviendront pas. On voit donc que notre parti aura sa raison d'être d'ici quelque temps.

Les nationalistes à l'Université de Toronto

UNE TROISIEME FACTION SE FORME AU PARLEMENT MODELE DES ETUDIANTS. — LE BUT DE CE TROISIEME PARTI.

Les élèves de l'Université de Toronto ont un parlement modèle qui, à l'instar de celui d'Ottawa, se divise jusqu'ici en deux camps : les libéraux et les conservateurs. Cette année, on y verra figurer un troisième parti, le parti nationaliste. M. Taylor, l'un des étudiants les plus populaires de l'Université, puisqu'il est secrétaire de l'Union, association formée par la réunion de toutes les facultés.

Dans un article que nous extrayons du "Varsity", organe de l'Université de Toronto, M. Taylor définit ainsi son attitude et celle de ses suivants : « Malgré tous les efforts de ceux qui ont amené le referendum, la société littéraire va s'effondrer enfin. A la suite de la division de la société en deux camps, les conservateurs et les libéraux, on a décidé de former le parti nationaliste. Bien que cela puisse sembler étrange, M. Bourassa n'a rien eu à faire avec la fondation de ce troisième parti dans la politique du University College. Le promoteur du troisième parti n'est rien moins qu'un personnage de l'importance de M. Herb Taylor, l'énergique secrétaire de l'Union. M. Taylor a groupé autour de lui un grand nombre d'Universitaires qui ne veulent pas être gênés par des lignes de conduite étroites. Ceux-ci s'unissent les uns les autres en un groupe qui prend le nom de parti nationaliste. »

Interviewé par le "Varsity", M. Taylor a dit en substance : « Le but de ce troisième parti, c'est de donner aux élèves ayant un esprit assez large pour ne point s'effondrer à la politique de l'un ou l'autre parti l'occasion de se prononcer précisément sur la politique de ces deux partis. Il y a trop d'étroitesse d'esprit dans le système actuel et pas assez d'idéalisme individuel. »

Le parti nationaliste permettra à ses membres d'exprimer toutes les idées qu'ils pourraient avoir. Chacun d'eux pourra dire absolument ce qu'il pense, et les autres lui prêteront une attention cordiale. Afin de réaliser cet idéal, le parti n'émettra pas de programme défini, se proposant toujours l'amélioration de la situation des élèves. Ses membres voteront avec l'un ou l'autre des deux autres qui lui sembleront avoir raison, après qu'ils auront librement discuté dans un caucus l'attitude à prendre. De plus notre

Ils se plaignent du merger

DEUX PROPRIETAIRES D'ETABLISSEMENTS A QUEBEC TROUVENT QUE LA COMPAGNIE DE LUMIERE LES EXPLOITE PLUS QU'IL NE FAUT.

(De notre correspondant.)

Québec, 23. — M. Edouard Lapointe, propriétaire de l'hôtel King Edward, a déposé une plainte, hier, devant la Commission des Utilités Publiques, contre les taux que lui charge le Merger pour la lumière électrique. M. Lapointe se plaint du fait que son compte a été augmenté de \$5 par mois, bien qu'il ait moins de pentes que d'habitude à son hôtel ; il demande aussi que la commission relève du loyer que la compagnie lui fait payer pour son compteur, parce qu'il fait payer d'année en année sans que jamais ce compteur ne devienne sa propriété. Une plainte analogue a été faite par M. Roussin, restaurateur de la Basse-Ville.

Le merger a répondu à ces plaintes que les plaignants ne payent pas plus qu'ils avaient l'habitude de payer pour l'éclairage électrique et que la rente sur le compteur qui leur est chargée est juste et raisonnable. Les deux plaintes seront entendues à la prochaine séance, mardi prochain.

Le capitaine Roald Amundsen

La randonnée du capitaine Roald Amundsen à travers les Etats-Unis et le Canada promet d'être un triomphe continué pour le découvreur du Pôle Sud. Washington, Philadelphie et New-York ont superbement fêté et louangé leur visiteur. Dans la plupart de ses conférences, le capitaine Amundsen a suggéré au gouvernement des Etats-Unis l'établissement de postes scientifiques dans les régions arctiques et l'on dit que sir Ernest Shackleton fait actuellement des préparatifs pour organiser une gigantesque expédition dans ce but.

Les contrats de la compagnie de T. S. F. Marconi

L'UN DES PRINCIPAUX TEMOINS A CHARGE DANS ENQUETE INSTITUTE POUR CONNAITRE LES CONDITIONS DU CONTRAT ENTRE LA COMPAGNIE ET LE GOUVERNEMENT ANGLAIS DIT CE QU'IL SAIT.

Londres, 23. — W. R. Lawson, l'un des journalistes qui ont mené la campagne contre la compagnie Marconi au sujet du contrat que celle-ci voulait passer avec le gouvernement pour l'établissement d'une série de stations à travers l'Empire britannique, a comparu aujourd'hui devant le comité choisi des enquêtes parlementaires. Son discours constitue un long réquisitoire contre la compagnie et, indirectement, contre le gouvernement, qui, a-t-il dit, s'est associé à une immense affaire de spéculation. M. Lawson a dit sur ce point :

« Le capital de la compagnie Marconi avec ses nombreuses compagnies subsidiaires est de 1,742,672 actions, ayant une valeur nominale de \$10,373,360. Lorsque l'entente avec le Bureau de Poste fut conclue, il se produisit un "boom" dans les compagnies associées avec cette dernière, la compagnie américaine et la compagnie canadienne. »

« En 1908, les directeurs de la "Marconi Co." avaient 106,000 actions non encore émises. Ils obtinrent des actionnaires l'autorisation de les émettre avec une réduction, si cela leur convenait. Ces actions furent émises les premières mais je ne vois pas de trace indiquant à qui elles ont été vendues ni à quel prix. En 1911, le prix des actions monta à 65, puis plus haut encore en 1912, le 7 mars quand l'arrangement avec le gouvernement fut conclu, elles atteignirent le chiffre de 85. »

« Entre 1908 et 1912, il se produisit une augmentation de 105,000 dans le nombre des actions de la compagnie et une augmentation de 4,773,000 livres dans leur valeur. »

L'enquête fut ajournée quelques instants après la déposition de M. Lawson.

M. Godfrey Isaacs, gérant général de la compagnie, a dit à votre correspondant que la compagnie ne répondrait pas à M. Lawson autrement que par la contre-déposition de ses directeurs qui expliqueraient toute la situation.

Il n'y a rien de bien inquiétant, prétend-il, dans le fait que depuis la publication de la lettre de M. Isaacs au directeur général des Postes, les actions de la compagnie aient sensiblement augmenté de valeur.

Mesure pour diminuer la cherté des viandes

Washington, 23. — A la réunion du comité de la Chambre aujourd'hui, il a été décidé que la question de suppression des droits sur les viandes serait de nouveau discutée à la prochaine session du Congrès.

Ce "bill" proposé par les Démocrates à la dernière session, n'a pu passer à cause du veto présidentiel. Aujourd'hui la majorité du comité de la Chambre était en faveur de ce bill. Cependant, M. S. H. Coman, de Fort Worth, Texas, parlant en faveur des électeurs de l'Ouest, se prononça contre le bill, et avertit le comité que s'il venait à passer le marché serait envahi par les viandes inférieures et moins chères de l'Amérique du sud ; d'où il s'ensuivrait une perte énorme pour les compagnies américaines.

John L. Slattery, de Chicago, demanda au comité de ne pas imposer de droits sur les viandes. M. F. Webster, de Wellington, Flo., avertit le comité que l'enlèvement des droits sur les oignons, causerait un tort considérable à la Floride.

M. M. B. McFadden, de Beaumont, Texas, et J. B. Samson, de Le Roy, N.-Y., demandèrent de maintenir les droits actuels sur le riz et le sel.

L'enquête contre la U.-S. Steel

L'ANCIEN PRESIDENT DE LA PUISSANTE COMPAGNIE DIT QUE CELLE-CI VIOLE LA LOI SHERMAN.

New-York, 23. — M. William Ellis Dorey, ancien président de la United States Steel Corporation, dans son témoignage au cours de l'enquête du gouvernement, a fourni les premières preuves démontrant que la dite compagnie violait la loi Sherman.

« Depuis 1910, dit-il, il existe une entente entre la Steel Corporation et les grandes compagnies d'Europe, par laquelle la compagnie américaine s'engage à ne pas faire de concurrence aux compagnies européennes, dans leur pays, à condition que celles-ci ne cherchent pas à faire d'affaires en Amérique. »

M. Corey explique qu'il n'avait pas fait ces arrangements lui-même, mais qu'il avait obtenu toutes ces informations de James A. Farrell, dans le temps, en charge des affaires de la compagnie.

La France et ses colonies

Paris, 23. — Le nouveau ministre des colonies, M. Jean Morel, a été déclaré aujourd'hui en faveur de la réciprocité commerciale entre la France et ses colonies, ce qui signifierait l'entrée libre des produits coloniaux en France et des produits français aux colonies, au lieu du demi-droit qui est maintenant imposé sur ces importations.

M. Morel appuiera la mesure pour la réforme du tarif colonial, qui a été présentée à la chambre des députés par le récent cabinet Poincaré.

L'emprunt de la ville de Toronto

Londres, 23. — L'échéance du paiement des intérêts à quatre pour cent de l'emprunt de un million de livres sterling par la ville de Toronto, certaines compagnies d'assurance ont amené beaucoup de représentants de ces dernières dans nos murs. Dans les conditions du prêt, il avait été stipulé que les intérêts seraient payables en janvier et juillet 1913.

Fry

C'est le Cacao



Préparez si facilement—savouré si complètement—vous devriez sûrement en servir plus souvent. Quand le Cacao Fry est convenablement préparé, c'est le breuvage le plus délicieux que vous puissiez offrir.

Rappelez-vous Rien N'est Egal Au FRY

Contentez le goût des enfants quand ils demandent des bonbons en leur donnant la nouvelle friandise. Les meilleures magasins la vendent.

Le commerce est approvisionné par
J. S. FRY & SONS, Limited
27 St. Sacrament St., Montreal, Que.

Les magasins militaires

LE COLONEL HUGHES DECLARE AU MAIRE QUE LE PARC LA FONTAINE NE CONVIENT PAS POUR CES MAGASINS, MAIS QU'IL Y FERA ERIGER UN ARSENAL.

Le colonel Hughes a jugé que le parc LaFontaine ne convient pas pour des magasins militaires et il a informé le maire et le commissaire Godfrey hier après-midi. Il a cependant déclaré que c'est un endroit idéal pour un arsenal et qu'il en fera construire un dans le parc.

Le maire Lavallée croit qu'on pourra aussi prévenir cela, mais il est déjà convaincu que le gouvernement ne construira rien dans le parc. Il a fait observer au ministre que le gouvernement ne s'est réservé que le droit de construire des magasins et de se servir d'une partie du parc pour les exercices militaires. A cela le colonel n'a rien répondu.

Quant au refus de laisser les régiments s'exercer dans le parc Jeanne Mance, le maire a expliqué au ministre que la Ville ne l'avait fait que parce qu'elle venait de dépenser beaucoup d'argent pour en faire un terrain de jeux. Il se peut cependant qu'on accorde au gouvernement l'usage d'une partie de ce terrain.

Le maire a aussi informé le ministre que le règlement qui défend de construire un arsenal avenue de l'Esplanade avait surtout pour but de réglementer l'alignement des édifices dans cette rue et que d'ailleurs avis a été donné au conseil qu'il sera amendé de façon à permettre aux Grenadiers de s'y construire une caserne.

Le colonel Hughes a fait l'inspection de l'Ecole d'Officiers de McGill et, au cours d'une conférence avec M. le chanoine Dauth, vice-recteur de l'Université Laval, il a décidé d'en fonder une autre dans cette institution.

Mlle Helen Gould l'amie des déshérités

New-York, 23. — En présence de soixante-quinze parents et amis, réunis dans le spacieux salon de Lyndhurst, à Irvington-on-the-Hudson, Mlle Helen Miller Gould, fille de feu Jay Gould, est devenue l'épouse de M. Finley J. Shepard, représentant dans l'est du Missouri Pacific Railroad, qu'elle rencontrait au cours d'un accident de chemin de fer.

La simplicité a été la note dominante de la cérémonie, et la vaste résidence qui aurait pu se remplir d'amis, ne reçut qu'un nombre limité de parents et d'amis les plus intimes.

M. et Mme Shepard demeureront à Lyndhurst pendant une semaine, après quoi ils iront résider à New-York jusqu'au mois de février, alors qu'ils entreprendront un long voyage en Europe.

Spécial pour paquebot

A l'occasion du départ du S.M.R. Tunisien de St-Jean, N.B., vendredi, le 24 janvier, un train spécial pour paquebot comprenant char à bagages, wagons de première classe, wagons buffets et wagons-lits modernes, partira de Montréal, gare de la rue Windward, à 6.50 p.m. jeudi, le 23 janvier, se rendant directement aux abords du paquebot à St-Jean Ouest, N.B.

COURTES DÉPÊCHES

UN BIGAME... A TORONTO

Toronto, 23. — "Bigame" à vingt ans, vous allez très bien, très bien, mon ami". Telle a été la réflexion du magistrat Denison, lorsque Ernest Boyd Burleigh a comparu devant lui, et a avoué son crime.

Burleigh fut arrêté, parce qu'il avait formé le projet de s'enrichir vite aux dépens de veuves, fermiers et autres bonnes âmes de Calgary, à qui il vendait des lots de terrains qu'il ne possédait pas. Il a été condamné à trois ans de pénitence.

DEPUTE AMERICAIN INTERDIT

New-York, 23. — Timothy J. Sullivan qui vient d'être élu "congressman", a été mis en interdiction par un jury, aujourd'hui. Quatre médecins ont déclaré qu'il était incapable de gérer ses vastes propriétés, qui sont estimées à \$1,000,000. M. Sullivan est interné dans un sanatorium privé de cette ville, depuis le mois de septembre. Selon un des légistes interrogés, il souffre de "folie maniaque et dépressive". Un autre a déclaré que la guérison était "possible mais improbable".

SENATEUR AMERICAIN

Pierre, S. D., 23. — Thomas Sterling, républicain, a été élu sénateur des Etats-Unis par la législature du Dakota-Sud. M. Sterling a obtenu 97 voix, soit 23 de plus que la majorité requise.

VENTE DE DIAMANTS SAISIS

New-York, 23. — Des diamants pesant 40% carats, qui ont été passés en contrebande de la frontière canadienne et confisqués par le gouvernement, ont été vendus aux enchères ici, aujourd'hui, par le prévôt des Etats-Unis. Ils ont rapporté 25 pour cent de plus que le prix auquel ils étaient évalués par le gouvernement.

BIGAME?

Toronto, 23. — Afin de permettre à Emma Knight, trouvée coupable de bigamie en septembre dernier, de faire venir son premier mari d'Angleterre, le juge Denton a consenti à réduire son cautionnement de \$400 à \$200. Mme Knight dit qu'elle a pris un second mari sous l'impression que le premier était mort. Son avocat dit qu'il a trouvé un homme en Angleterre qu'il croit être l'époux disparu. Si cela est le cas, Mme Knight pourra plaider qu'elle épouse Jones parce qu'elle se croyait veuve et qu'elle n'était ainsi ni bigame ni légalement mariée.

Convention de la I. W. L. P. A.

Ottawa, 23. — Les compagnies de transport de plusieurs parties du Canada et des Etats de l'Est, étaient représentées à la convention annuelle de la "International Water Lines Passenger Association", qui s'est réunie cet après-midi, au Chateau Laurier. Cette convention a eu lieu conjointement avec le "Niagara Frontier Rates Committee" et le "St.-Lawrence River and Great Lakes Committee". Les nouveaux officiers de l'association ont été élus comme suit : Président, J. C. Wells, Montréal ; vice-président, A. H. Taylor, New-York ; secrétaire permanent, M. R. Nelson.

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

DEMANDEZ NOS SOUMISSIONS

TEL. MAIN 7461
Imprimerie du Devoir
Dépt. des Impressions
714, Rue Saint-Jacques

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

DEMANDEZ NOS SOUMISSIONS

TEL. MAIN 7461
Imprimerie du Devoir
Dépt. des Impressions
714, Rue Saint-Jacques

Encouragez les AMIS!!

Tout en ayant un travail bien fait à un prix minime.

DEMANDEZ NOS SOUMISSIONS

TEL. MAIN 7461
Imprimerie du Devoir
Dépt. des Impressions
714, Rue Saint-Jacques

Une industrie profitable

Il est facile de placer son argent, le difficile est de le bien placer. Les promesses ne coûtent pas cher aux promoteurs et moins l'entreprise est viable et susceptible de développer des profits, plus on vous fait entrevoir de gros intérêts et de substantiels dividendes. La prudence la plus élémentaire nous conseille de ne pas placer notre argent que dans des entreprises solidement établies et qui ont donné des preuves non équivoques de bonne et profitable administration.

La compagnie J. B. Baillargeon Express, Limited, qui met sur le marché \$200,000 de stock préférentiel, non accumulé 7 pour cent au pair avec un bonus de stock commun de 25 pour cent, rentre dans la catégorie des bons placements, à la portée de l'épargne, la valeur au pair de chaque action étant de \$50, et les termes faciles.

C'est une industrie des plus solidement établies, des plus importantes, des plus prospères, — c'est une institution de Montréal que tout le monde connaît parce que tout le monde y recourt. L'industrie du transport, la manœuvre le sait aussi bien que le commerçant, est classée parmi les plus payantes.

D'autre part, les affaires de la J. B. Baillargeon Express ont augmenté d'une manière constante d'année en année, avec un chiffre d'affaires de \$10,000 pour la première année, pour arriver en 1912 à un quart de million. On peut donc déjà se faire une idée de l'avenir en constatant tout le prodigieux accroissement de Montréal : son développement dans toutes les directions, indiquant les possibilités de gain de plus en plus considérable, d'année en année, pour cette puissante et considérable entreprise de transport.

C'est pour faire face à l'accroissement du volume de ses affaires que la J. B. Baillargeon Express Limited invite le public à souscrire son stock qui est à un prix avantageux, et qui assure aux souscripteurs un intérêt rémunérateur de leur argent et un bon dividende de stock commun qui bénéficiera des progrès de l'entreprise, progrès indiscutables pour quiconque se rend compte de l'activité qui règne dans toutes les directions, dans le marché de l'immeuble, dans la construction, dans l'augmentation des loyers, dans le cœur de la ville, dans l'activité de la construction aux quatre points cardinaux. Plus la ville s'étend, plus \$10,000 pour la première année, pour arriver en 1912 à un quart de million. On peut donc déjà se faire une idée de l'avenir en constatant tout le prodigieux accroissement de Montréal : son développement dans toutes les directions, indiquant les possibilités de gain de plus en plus considérable, d'année en année, pour cette puissante et considérable entreprise de transport.

C'est pour faire face à l'accroissement du volume de ses affaires que la J. B. Baillargeon Express Limited invite le public à souscrire son stock qui est à un prix avantageux, et qui assure aux souscripteurs un intérêt rémunérateur de leur argent et un bon dividende de stock commun qui bénéficiera des progrès de l'entreprise, progrès indiscutables pour quiconque se rend compte de l'activité qui règne dans toutes les directions, dans le marché de l'immeuble, dans la construction, dans l'augmentation des loyers, dans le cœur de la ville, dans l'activité de la construction aux quatre points cardinaux. Plus la ville s'étend, plus \$10,000 pour la première année, pour arriver en 1912 à un quart de million. On peut donc déjà se faire une idée de l'avenir en constatant tout le prodigieux accroissement de Montréal : son développement dans toutes les directions, indiquant les possibilités de gain de plus en plus considérable, d'année en année, pour cette puissante et considérable entreprise de transport.

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Madelinet nous parle des êtres choisis qui doivent mourir très jeunes; il les nomme les "avertis", ceux qui sans s'en douter, savent cependant qu'ils ne font que passer dans la vie.

Quelques-uns, les petits, — s'en vont sans rien dire et ceux-là nous demeurant à jamais inconnus. Mais d'autres s'arrêtent un peu, nous regardent en souriant attentivement, semblent sur le point d'arriver qu'ils ont tout compris, et puis, vers la vingtième année, s'éloignent à la hâte, en étonnant leurs pas, comme s'ils venaient de découvrir qu'ils s'étaient trompés de demeure et qu'ils allaient passer leur vie parmi des hommes qu'ils ne connaissent pas.

Chaque fois que je vois ma petite amie Hélène, je relis en pensée ces phrases qui s'appliquent à elle.

L'année dernière encore, dans toute la fraîcheur de ses vingt ans, elle ne semblait pas malade, et cependant quelque chose de profond et de grave, au fond de ses grands yeux, révélait un mystère triste, mais doux comme sa petite tête pure. Elle sortait, elle était entourée d'admirateurs parmi lesquels elle souriait et rayonnait un peu à la façon d'un ange dont les ailes ne touchaient jamais terre. Hommes et femmes, jeunes et vieux, tous n'avaient qu'un terme pour la louer: "Elle est exquise!"

Adorablement bonne, simple, pure et fine et si jolie! c'est le charme fait femme...

Hélène, la terre n'en jouira pas longtemps. Blessée par le mal affreux qui ne pardonne pas, elle s'en va tout doucement, elle ne dit rien et nous n'osons l'interroger. Elle ne se plaint jamais, et quand sa mère, devant elle, fait des projets de voyage pour l'été prochain, elle sourit, et très douce, acquiesce toujours à tout. Mais on la sent détachée, déjà bien loin de la terre, "presque de l'autre côté de la vie", et quand on la surprend dans la solitude de sa chambre, on surprend dans ses yeux le reflet de choses ineffables qu'elle vient d'entrevoir. Elle n'a ni angoisse, ni tristesse, elle s'en va volontiers et c'est bien l'âme qui petit à petit se libère de son corps.

On est saisi en sa présence d'un regret qui nous serre le cœur, de tant de beauté que nous ne conserverons pas, mais on n'arrive pas à avoir de la pitié pour la petite malade ravissante, sereine, mystérieuse, déjà si loin de nous!

Toute notre pitié va à la pauvre mère qui s'accroche désespérément à la moindre apparence d'espoir. A elle aussi pourtant, les yeux ardents doivent dire que la séparation est prochaine, que l'âme attend qu'un souffle un peu plus fort pour s'élever et s'en aller dans l'infini... mais la mère regarde et ne veut pas voir! Elle fait sérieusement ses projets de voyages dans des pays plus loins, et de toute la puissance de ses illusions folles, elle chasse la vérité... et cependant celle-ci a pénétré dans son âme et la range soudainement, et aux heures de silence, quand elle n'a plus la force de parler et de s'agiter pour éloigner le fantôme, elle se penche sur elle, et son haine glacée la terrifie. J'ai vu tout cela et je suis triste, car la vie est remplie de douleurs semblables, et nous feignons de les ignorer et nous essayons de nous étourdir...

FADETTE.

L'art de recevoir

Il serait imprudent de parler salon et réceptions au XIX^e siècle sans citer deux femmes les plus recommandables en cette circonstance, Mme de Swetchine, et la Marquise de Bloqueville. On puise dans leur fréquentation des conseils et des renseignements dont on ne peut nier la compétence et discuter l'autorité. Ce sont des maîtres dans cet art délicat et nous ne saurions trop nous enquêter de leur méthode.

Deux éminentes académiciennes, qui ont fréquenté intimement le salon de Mme Swetchine, se sont chargées de nous transmettre ces précieux leçons; on ne pourra nous accuser de ne pas puiser aux meilleures sources.

M. Carr, comme M. Jules Simon, pense qu'être l'âme d'un cercle attrayant et distingué, est une ambition curieuse, surtout quand on est une femme, mais où elle échoue souvent dès les premiers essais. Après avoir montré à nos lecteurs, le succès obtenu par Mme Mohl, dans une simplicité presque voisine de la pauvreté, et dénuée de l'appui de l'origine, il sera d'un contraste piquant de parler de Madame Swetchine, qui avait le prestige de la naissance, les restes d'une belle fortune, le souvenir d'une grande situation. Si une grande naissance n'est pas de rigueur, que de facilité elle donne pour attirer à soi!

Certes, on ne saurait lui enlever la part de la prestidigitante, elle a une beauté exceptionnelle, comme fit Mme Récamier, ou encore par une haute situation sociale. Quel qu'il soit, il faut un prestige comme à l'origine d'un pouvoir quelconque. Tout salon est de soi aristocratique. Il procède d'un choix, c'est-à-dire par exclusion, sous peine de devenir bientôt une scène banale livrée aux plaisirs vulgaires et aux vanités subalternes. Il faut que la faveur d'un être soit à la fois très recherchée et très réservée. Par la faveur qui s'attache à la Compagnie appelée l'Académie française, les hommes nous montrent qu'ils savent supérieurement manier cette science. Pour en relever le prix, même aux yeux des initiés, c'est tout un art que les femmes entendent et pratiquent à merveille de rendre l'initiation désirable au dehors et très rare. Le salon de Mme Swetchine avait au plus haut degré ce genre d'attrait. C'était une distinction vivement appréciée que d'être admis dans cette intimité choisie. Elle possédait un charme féminin qui est d'un effet presque infaisable.

"De l'esprit, elle en avait sans doute, nous dit M. Carr, et du meilleur; elle l'avait fin et judicieux, très propre à exciter et à goûter celui des autres, pas assez vif ni assez éclatant pour l'éblouir."

Ce genre d'esprit qui consiste à faire, les honneurs de son salon à l'esprit des autres plus qu'à sien propre est, après tout, le plus nécessaire à la conduite d'un salon. Pour produire chacun à son heure, à son moment dans son relief véritable, il ne faut pas trop vouloir briller soi-même pour son propre compte. La politesse chez une maîtresse de maison, consiste à alimenter la conversation et à ne s'en emparer jamais. Elle a la garde de cette espèce de feu sacré, mais il faut que tout le monde puisse en approcher. Tel est le premier article de ce code si compliqué, de cette législation si délicate des salons, devinée d'instinct par Mme Swetchine, c'est d'avoir manqué à cette loi par trop d'empressement et de vivacité personnelle d'esprit, que plus d'une femme très intelligente et très distinguée n'a réussi à rien fonder. En vain citait-on le nom de Mme de Staël; ce serait la note meilleure argument. Mme de Staël n'eût longtemps autour d'elle de nombreux enthousiastes; mais cet enthousiasme lui-même était une sorte de despotisme. Ses amis étaient le cadre et

elle le portrait. C'est le contraire qui doit être. Mme de Staël avait une cour, elle n'eût jamais de salon. C'est dans celui de Mme Swetchine qu'il faut chercher les qualités nécessaires à une maîtresse de maison, l'art des nuances et des tempéraments, la finesse du jugement, le conseil précis et juste, le bon sens exquis, la raison parlée; un trait plus délicat que brillant, une plaisanterie fine, mais ne tournant jamais à l'épigramme; tout cela le reposant sur un fond actif d'indulgence et de bonté, sur une tolérance véritable, sur le naturel excellent d'une belle âme.

L'influence pour un salon s'acquiert de la même manière que l'autorité pour un homme; c'est l'œuvre du caractère plus encore que de l'intelligence. Pour cela, il faut de la suite dans les relations et dans les idées. Ce qui fut une des formes de son salon de Mme Swetchine, la noble ambition qu'elle sut réaliser de fixer autour d'elle les représentants les plus illustres des principes auxquels elle avait donné son âme. Ce qui lui mérita l'honneur d'un chapitre à part dans l'histoire de la société en France, c'est la solide harmonie des convictions. Sans cette unité fort difficile à réaliser de nos jours, un salon peut offrir un agrément infini, mais non acquiescer cette chose si rare, l'influence.

Au point de vue tout profane d'un salon à gouverner, la politique veut que l'on aime tout le monde, ou plutôt que l'on ne préfère personne. Toute préférence marquée semble un larcin fait à la communauté.

Nous venons d'essayer d'après un avis d'indiquer les circonstances de la première impression mondaine, ou plutôt que l'on ne préfère personne. Toute préférence marquée semble un larcin fait à la communauté.

C'est M. de Falloux qui nous l'ouvre d'une main si libérale. "La maison de Mme Swetchine était tenue avec beaucoup de soin, quoique sans raffinement d'aucune sorte. Elle n'offrait jamais à ses amis ce qu'on appelle une table de buffet, mais une table ronde, sur laquelle se trouvaient quelques personnes heureuses de se rencontrer ensemble près d'elle. Les repas alors étaient servis également, et elle s'occupait elle-même de son ordonnance avec l'attention prévenante qu'elle apportait aux moindres choses. Son salon, ouvert matin et soir, s'ouvrait presque toujours ou d'une plante ou d'une fleur ou d'un objet d'art que ses amis lui présentaient à contempler, et que des artistes considéraient comme une faveur qu'elle leur accordait. Elle avait gardé des splendeurs de l'Ermitage le goût d'un éclairage brillant. Le soir, excepté dans les dernières années de sa vie, son salon étincelait de lampes et de bougies, et on était toujours frappé, en y entrant, d'une première impression mondaine. Cet extérieur était en effet destiné au monde; elle voulait qu'il y retrouvât les délicatesses distinguées qui entrent dans ses habitudes et qui plaisaient aux côtés frivoles de ses penchants; mais on s'apercevait promptement que l'intérieur appartenait à Dieu, et que celle qui possédait ces avantages n'en était point possédée. Il en était de même chez elle du premier aspect de la conversation.

"D'abord rien d'austère ni de composé; l'entretien y était au contraire comme partout banal ou début, superficiel ou languissant; mais bientôt un courant d'esprit supérieur venait renouveler et vivifier l'atmosphère; une bonne parole dite à propos, un éclair d'intelligence, un mouvement digne d'affection changeaient et renouvelaient la scène; enfin l'on arrivait à quelque chose de sérieux qui n'avait été prévu ni préparé par personne. C'est ainsi que le nombre de gens du monde, de convictions légères ou chancelantes, qui se seraient mis en garde contre la préméditation ou l'audace contre l'attaque, se laissaient gagner

INCRÉDULITÉ

Quand au double miroir de ses yeux je regarde,
Une voix en dedans de moi me dit: Prends garde!
Tu te penches au bord d'un abîme sans fond,
Où l'évidence avec le mystère se fond.
Sa lumière l'attire: elle est impénétrable!
Ne cherche pas en vain, tu seras misérable.
Tu risques la ferveur et la tranquillité
A fixer en avant cette obscure clarté.
Crois donc tout simplement les baisers de sa bouche,
Crois l'émoi de sa main lorsque sa main te touche,
La persuasion des mots qu'elle te dit,
Et l'aveu du soupir que ton âme entendit!
Si tu veux contempler ses splendeurs praxelles,
Fixe-toi pour l'éclat sombre qui luit en elles;
Sans souci du secret qu'elle pourrait cacher;
Regarde pour joir et non pas pour chercher.
Un mot te trouble, un geste inconscient te froisse,
Un sourire incompris augmente ton angoisse...
Crois donc! on tu vivras, par ton amour pur,
Malheureux à jamais dans le doute infini!

Albert LOZEAU.

Notre Album

Ce n'est pas la tête qu'il faut porter haut, c'est le cœur.

CHATEAUBRIAND.

Les femmes ne sont nullement condamnées à la médiocrité; elles peuvent même prétendre au sublime, mais au sublime féminin.

J. de MAISTRE.

Dans les mariages appelés de convenance, le premier malheur des époux est trop souvent de ne pas se convenir.

Mme SWETCHINE.

Il y aura dans toute société plus de douleurs domestiques à mesure qu'il y aura plus de plaisirs publics. Il y avait autrefois moins de plaisirs et plus de bonheur.

De BONALD.

Les lettres sont comme les dames; quand elles sont très aimables on leur pardonne d'arriver en retard.

J. de MAISTRE.

Chrétien ou non, aimez assez la vérité pour la suivre là où elle mène, ayez le courage qui ose et sait conclure.

OLLE-LAPRUNE.

Ne nous croyons assurés contre les disgrâces que quand nous sentons nos plaisirs naître au fond de notre âme... Tout âge est à charge de son âge, et nous ne pouvons pas ce qui peut rendre la vie heureuse.

Mme de LAMBERT.

Le divorce que nous faisons avec nous-même est la source de tous nos égarements. Quand nous ne nous nous pas à nous par des goûts solidaires, nous tenons à tout.

Mme de LAMBERT.

(Avis d'une mère à sa fille)

De l'agitation

Beaucoup de personnes croient ne pouvoir mieux remplir leur vie que par l'agitation. Franchement, est-ce la rendre aimable? La vie est ce qu'elle est, à quoi bon nous tuer à lui ériger une façade? On nous rendrait souvent service de nous montrer le ridicule d'une vie d'agitation, d'un monde d'ambitions dans lesquelles nous nous consumons vainement. Faire ceci et cela "comme tout le monde", connaître tout le monde, saisir aux cheveux l'actualité, penser ce que tout le monde pense, voir les spectacles vus, manœuvrer les manœuvres, souffrir de la maladie dont on souffre, se griser d'une énorme activité qui consiste à ne rien faire... voilà un bel objectif de vie! Une vie de ce genre, une vie d'agitation, le monde nous l'offre, mais elle est mauvaise. Franchement, il doit y avoir à la fois, parmi les pures, bien des gens sérieux, si l'on en juge par ce qu'il y a de pures parmi les gens sérieux.

Où bien je rencontre encore une quantité d'hommes graves, des notaires, des banquiers, des gens d'affaires qui ne sont pas devantage des hommes; ils ne sont que des gens, que banquiers, que gens d'affaires. Est-ce là le bonheur?

Vous étonneriez, madame, en confessant que cette manie d'irrévérence me paraît avoir déteint sur quelques femmes? Vous-mêmes, ne vous jureriez-vous pas un peu déshonorée si on vous supposait susceptible de rester chez vous? Causiez, écrivez, voilà des choses agréables, on ne voit pas de quoi, des billets, en style industriel ou télégraphique; on se voit au passage, au polo, dans des conseils charitables, à des fanteaux de présidence. L'homme domine, on croit se faire sa place dans le sexe absorbant et se masculiniser le plus possible.

Mais, celle qui la plus charmante des femmes ne fera jamais qu'un homme assez médiocre et d'écarter, on ne voit pas de quoi, des billets, en style industriel ou télégraphique; on se voit au passage, au polo, dans des conseils charitables, à des fanteaux de présidence. L'homme domine, on croit se faire sa place dans le sexe absorbant et se masculiniser le plus possible.

Vous étonneriez, madame, en confessant que cette manie d'irrévérence me paraît avoir déteint sur quelques femmes? Vous-mêmes, ne vous jureriez-vous pas un peu déshonorée si on vous supposait susceptible de rester chez vous? Causiez, écrivez, voilà des choses agréables, on ne voit pas de quoi, des billets, en style industriel ou télégraphique; on se voit au passage, au polo, dans des conseils charitables, à des fanteaux de présidence. L'homme domine, on croit se faire sa place dans le sexe absorbant et se masculiniser le plus possible.

Mais, celle qui la plus charmante des femmes ne fera jamais qu'un homme assez médiocre et d'écarter, on ne voit pas de quoi, des billets, en style industriel ou télégraphique; on se voit au passage, au polo, dans des conseils charitables, à des fanteaux de présidence. L'homme domine, on croit se faire sa place dans le sexe absorbant et se masculiniser le plus possible.

Mais, celle qui la plus charmante des femmes ne fera jamais qu'un homme assez médiocre et d'écarter, on ne voit pas de quoi, des billets, en style industriel ou télégraphique; on se voit au passage, au polo, dans des conseils charitables, à des fanteaux de présidence. L'homme domine, on croit se faire sa place dans le sexe absorbant et se masculiniser le plus possible.

Jeanne ANCTIL.



"Joseph conquiert la faveur du Roi d'Egypte par l'interprétation d'un songe... en l'événement du remplissage de blé de vastes greniers, attendu qu'une famine était imminente et que le monde aurait à acheter du blé de lui."

Même dans l'antiquité la plus reculée, la valeur du blé était reconnue comme étant celle de la plus importante de toutes les céréales. Aujourd'hui, encore, le pain est, par excellence, le meilleur soutien de la vie des peuples. Des milliers de ménages, dans toute l'étendue de ce vaste pays à blé qu'est le Canada, ont employé avec succès la

FARINE ST. LAWRENCE

qui produit un pain sans rival.

La Farine St. Lawrence est fabriquée dans les Moulins les plus modernes de l'Amérique du Nord. Elle contient tous les éléments nutritifs du blé.

THE ST. LAWRENCE FLOUR MILLS CO. LIMITED
1110 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, QUEBEC
"La Farine St. Lawrence, est pure et blanche comme le lys."



Le général, le singe et le perroquet

De l' "Opinion".

"Ceci n'est point une fable: le général Lyautey possède un perroquet, mais, soit que l'animal ait la tête dure, soit que le nouvel académicien n'ait pas consacré assez de temps à l'instruction, l'oiseau ne sait dire que ces deux mots: Charmante soirée."

"A son retour du Maroc, le résident ramena un jeune singe qu'il donna pour compagnon de jeux à son perroquet. Or, il y a quelques jours, le général, invité à dîner en ville, les laissa seuls. A son retour, il trouva le singe, fou de gaieté, coiffé d'un véritable chignon de plumes vertes; le perroquet, triste et morne, se tenait sur son perchoir, il était complètement déplumé."

"Et comme le général Lyautey le regardait avec stupor, l'oiseau se mit à répéter inlassablement: "Charmante soirée!... Charmante soirée!..."

Bibliographie

LOUIS HEBERT

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR

Quand on a lu une fois cette petite plaquette, on veut la relire encore et se pénétrer mieux de la sincérité d'une qui s'en dégage. Rien comme cette sobriété de style n'était mieux fait pour remettre devant nos yeux la vie de ce héros modeste et admirable, que la foi et le courage n'abandonneront jamais et qui créa le premier foyer canadien. Laure Conan a fait oeuvre d'artiste: elle était digne de poser l'aurore idéale sur la tête du premier canadien; elle a fait également oeuvre de patriotisme, et ses belles pages nous rappellent que nous sommes trop facilement oublieux et ingrats. Il nous est salutaire de réapprendre quel prix fut payé pour tant de nos bonheurs présents.

FADETTE.

L' "Ulstermore" coule dans la Mersey

TOUS LES PASSAGERS SONT SAUFS.

Liverpool, 23. — Le vaisseau anglais "Ulstermore", parti de Baltimore le 9 janvier à destination de Liverpool, a fait naufrage dans la rivière Mersey. Il s'est échoué et a dû être refusé tout secours.

Le vent soufflait on tempête et les vagues venaient se heurter avec force sur la carène du navire désespéré. Le capitaine ordonna alors de jeter la cargaison par-dessus bord, mais les marins n'avaient pas eu le temps de terminer leur ouvrage, que le vaisseau se fendit en deux et se mit à couler lentement. L'équipage s'assembla en détresse sur le pont et ce n'est qu'après beaucoup d'efforts, que les naufragés purent être recueillis par les canots envoyés à leur secours.

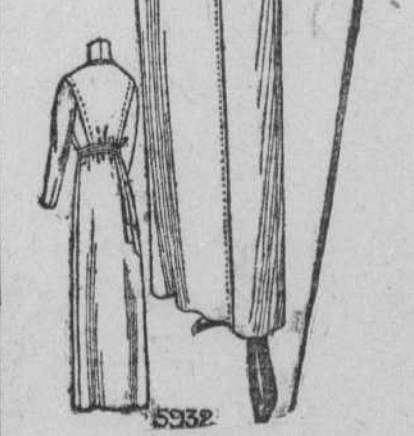
L'immigration augmente

Winnipeg, 23. — D'après les chiffres officiels compilés par J. Bruce Walker, commissaire d'immigration, ici, 12,250 Canadiens de l'Ouest se sont rendus en Europe, durant la saison des fêtes. Par l'agence de cette "vaste armée d'émissaires immigrants", ainsi que les efforts redoublés du département d'immigration, M. Walker espère que tous les records d'immigration seront dépassés cette année.

"En vue de toutes les circonstances, dit-il, nous sommes justifiés de prédire une augmentation très considérable dans le nombre d'immigrants qui entreront au Canada cette année, venant de la Grande-Bretagne, de l'Europe, des Etats du centre et de l'ouest des Etats-Unis."

On lui refuse le décret d'habeas corpus

Vancouver, C. A., 23. — Charles Dean, qui fut accusé il y a quelque temps, du détournement d'un quart de million de la Banque de Montréal, a vu son mandat d'arrêt, n'a pu obtenir sa liberté à la suite de la demande qu'il a faite hier de lui signer un décret d'habeas corpus.



ROSE DE DAME

Quel que soit charmant pour usage général que soit d'égaler, il peut être fait de l'importe quel tissu lainier; la robe est très facile à confectionner. Elle a les plus exquises, à la mode, et fermes en avant. La jupe est un modèle en trois morceaux avec la populaire taille Empire. Le collet et l'emploie sont d'all-over.

Le patron No. 5,932 est fait en grandeur de 32 à 42 pouces, mesure de buste. La taille mesure 25 1/2, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850,

LETTRE DE BELGIQUE LE TURC RECULE

Le nouveau projet de loi militaire. — Réglementation du travail des femmes et des enfants. — La question scolaire

(Pour le Devoir)

Nous rapportons dans notre dernière lettre les paroles du chef du cabinet au sujet de la réforme militaire. Ce projet a été déposé dans les premiers jours de décembre. En voici les grandes lignes.

Le gouvernement estime que, selon le mot de M. Beernaert, la Belgique doit posséder une armée assez forte pour qu'elle ne doive jamais se battre. Des nécessités nouvelles ayant surgi il est nécessaire d'augmenter les effectifs actuels. En vue d'assurer la défense des positions fortifiées, il faudra une armée de première ligne de 150,000 hommes, des réserves d'alimentation et l'appoint d'une armée territoriale. En conséquence le projet assurera le recrutement d'une armée de 330,000 hommes par 13 contingents annuels. Le service général devant fournir un nombre de soldats dépassant ces chiffres, des règles d'exemption seront appliquées en vue de réduire le nombre des inscrits.

Tout ce qui concerne le temps de service, l'enseignement militaire, a démontré qu'il était impossible d'en réduire la durée sans compromettre l'instruction militaire.

Le 5 décembre les membres de la droite se sont réunis pour entendre l'exposé du projet. Les déclarations du gouvernement ont produit la meilleure impression. Il est évident que l'on se rend compte de la nécessité d'augmenter les effectifs et quoique l'on accepte ces nouvelles dispositions sans enthousiasme, on les verra sans doute puisqu'il est démontré qu'il y va de l'avenir de la Belgique.

Ce ne sera probablement que la question du temps de service qui suscitera quelque difficulté. Certains membres de la droite ont aussi profité de l'occasion pour demander l'égalité des langues à la caserne soit mieux respectée à l'avenir.

D'autre part, l'attention est attirée sur les mesures nécessaires à la sauvegarde de la moralité à l'armée. Le nombre plus grand des militaires crée une obligation plus étroite de veiller à éloigner des casernes tout élément de corruption, et c'est le désir des parents qu'on renforce à cet effet les mesures existantes.

Certains changements ont aussi été apportés à l'ordre selon lequel les promotions doivent se faire dans les cadres de l'armée.

Dans un autre ordre de chose, l'activité du gouvernement s'est manifestée par le dépôt d'un important projet de loi sur le travail des femmes et des enfants. Le but principal de ce projet est de porter de 12 à 14 ans l'âge d'admission dans les ateliers et d'étendre à des établissements qui y étaient soustraits jusqu'ici, la réglementation du travail des femmes et des enfants.

Par suite du prochain établissement d'un "4e degré" d'instruction comportant l'enseignement professionnel, adapté aux nécessités régionales, ce n'est qu'à l'âge de 14 ans que les études élémentaires seront terminées et l'enfant sera en état de commencer l'œuvre de sa formation professionnelle. Il est donc tout naturel de fixer à 14 ans l'âge d'admission dans les ateliers. Cette mesure sera étendue même à l'industrie à domicile.

Vous savez que le précédent chef de cabinet M. Schollaert avait démissionné lors de l'échec de son projet de loi scolaire. Son successeur M. de Broqueville n'avait pas hésité à reprendre le programme de son prédécesseur, programme qui était d'ailleurs celui de tous les catholiques. La loi proposée était basée sur cette idée fondamentale que l'autorité doit garantir à tous les pères de famille l'exercice effectif de la liberté du choix de l'école. Les adversaires exigeaient l'appel au corps électoral et vous connaissez l'issue de cette lutte formidable. L'excédent de voix catholiques qui était de 16,000 était porté à 100,000; la majorité parlementaire passa de 6 à 16. Dans ces conditions la question scolaire ne peut tarder à être débattue.

Voici les principaux griefs existant contre le système actuel. Ils ont été magistralement exposés dans la "Revue Sociale Catholique" de novembre par P. Verhaegen. Il faut tout d'abord reconnaître les lacunes de l'instruction populaire et son insuffisante diffusion. Sans doute d'immenses progrès ont été réalisés en ces matières depuis l'avènement des catholiques au pouvoir en 1884. A cette date, il y avait 1810 écoles catholiques; en 1909, après une séance orageuse du comité, celui-ci a enjoint le président Pujot et l'avocat Samuel Untermeyer d'avoir à faire les arrangements nécessaires pour se procurer le témoignage de M. Rockefeller dans le plus court délai. M. Pujot a dit qu'en compagnie de M. Untermeyer, il rendrait visite à M. Rockefeller, au commencement de la semaine prochaine. Ce dernier est maintenant à Palm Beach, Floride.

Au cours de la séance, M. Wm. J. Wollman, de la firme de J. S. Bach, courtiers de New-York, est venu rendre son témoignage et a été questionné sur les méthodes employées par les maisons de courtiers.

M. Untermeyer a soumis au comité plusieurs séries de tables montrant les opérations commerciales de la First National Bank, J. P. Morgan & Co., Kidder, Peabody & Co., de Boston, Chase National Bank, Lee Higginson & Co. et plusieurs autres institutions financières. Ces chiffres sont placés dans le dossier pour corroborer les volumineuses statistiques qui ont été accumulées pour démontrer la coopération des grandes institutions financières dans leurs opérations.

On veut pourtant améliorer encore l'état actuel et dans cette vue on s'est rallié à l'idée de l'enseignement obligatoire. Le point qui reste en discussion est celui de l'âge qui constituera la limite de l'obligation.

Un autre grief est le défaut de formation professionnelle sérieuse et de connaissances ménagères. Dans notre pays, dans la richesse vient surtout de l'industrie, les nécessités de la concurrence exigent une main d'œuvre perfectionnée; il faut faire droit à ces exigences en organisant cet enseignement professionnel adapté aux nécessités des diverses régions. C'est ce que produira la réforme projetée et la formation reçue à l'école supérieure (4e degré).

Il est un grief plus important au point de vue catholique, le voici: La loi de 1895 impose l'enseignement de la religion et de la morale pendant la première ou la dernière demi-heure de la classe, à toutes les écoles officielles ou libres, subventionnées par les pouvoirs publics, et elle confie l'inspection du cours de religion aux délégués des chefs de cultes. Toutefois les instituteurs ne sont pas obligés de donner ce cours et dans le cas où ils n'y consentent pas, la charge en revient aux ministres du culte ou aux personnes désignées par eux.

La loi proclame l'assimilation

complète de l'enseignement libre à l'enseignement officiel par rapport aux subsides de l'Etat. Pour ce qui concerne les communes, elles sont libres d'adopter des écoles privées ou de ne pas le faire.

Voilà l'état actuel. Or voici ce que les catholiques lui reprochent. Lorsqu'il y a dans une école un élève dispensé du cours de religion — dispensé qui s'obtient à la demande du père de l'enfant — l'enseignement scientifique tout entier doit être non confessionnel. Ainsi, en dépit des sentiments religieux de la majorité des pères de famille, l'enseignement scientifique est neutre en bien des cas. Les administrations antérieures ont refusé de reconnaître le plus grand nombre possible de dispensés, souvent extorqués aux parents par les menaces ou les promesses, et d'ailleurs il suffit, comme nous l'avons dit, d'un élève dispensé pour "neutraliser" l'enseignement donné à toute une classe. Dans la province de Limbourg, il n'y a que 3 élèves dispensés du cours de religion et ces 3 élèves imitent la neutralité à 119 autres. Dans la province de Luxembourg, 139 dispensés rendent l'enseignement neutre dans 20 classes suivies par 2,041 élèves. Pour toute la Belgique, en 1908, 22,329 élèves étaient dispensés du cours de religion et neutralisaient l'enseignement pour les 133,894 élèves fréquentant leurs classes.

Il en résulte que les 4-5 des parents dont les enfants reçoivent un enseignement scientifique neutre, subissent malgré eux cet état de choses puisqu'ils n'ont pas dispensé leurs enfants de l'enseignement religieux.

Tout l'inconvénient résulte de cette réunion d'enfants de deux catégories dans les mêmes écoles. Il est impossible de former ensemble des croyants et des incroyants, la séparation, la création d'écoles diverses, voilà donc la solution qui s'impose.

Comme nous l'avons dit, tantôt, la loi de 1895 oblige l'Etat à subventionner également les écoles officielles et les écoles libres, celles de la majorité et celles de la minorité, mais les communes sont libres en cette matière. Ainsi dans les communes non catholiques, qu'arrive-t-il? On refuse d'adopter les écoles religieuses qui sont obligées de recourir à la charité privée pour pouvoir se soutenir, et disparaissent là où les ressources manquent.

Au point de vue des dépenses exigées par chacun des deux enseignements la différence est énorme.

En 1907 les écoles primaires communales ont coûté 34 millions, soit 67 francs par élève; les écoles adoptées ont obtenu 4-1-2 millions, soit 21 francs par élève.

La justice exige que les subsides soient également répartis. Tous les pères de famille ont droit à être aidés de la même manière, quelle que soit l'école qu'ils choisissent pour leurs enfants.

Voilà le système scolaire résout cette épineuse question de façon admirable. D'après M. Verhaegen la situation scolaire de la province de Québec est la plus harmonieusement équilibrée, la plus équitable et la plus indiscutée qu'on puisse rencontrer. Tous ceux qui ont été appréciation flatteuse que je me permets de pouvoir vous transmettre.

Pourtant d'autres solutions ont été cherchées... Le "bon scolaire", proposé par M. Schollaert a échoué.

En tous cas la solution à laquelle s'arrêtera M. de Broqueville "mettra certainement sur un pied d'égalité toutes les écoles réunissant les conditions légales." C'est ce que les catholiques réclament, et il n'est pas trop tôt de le réaliser après 29 ans de régime catholique en Belgique. Vos "Ontariens" pourraient, vous le voyez, prendre des catholiques belges des exemples de tolérance et de largeur de vues.

G. M.

On interrogera M. Rockefeller

LE COMITE D'ENQUETE CONTRE LE TRUST DE L'ARGENT CHARGE SON PRESIDENT DE CETTE MISSION.

Washington, 23. — Une tentative pour faire changer la décision du comité Pujot, qui insiste pour recevoir le témoignage de Wm. Rockefeller, malgré son état physique, a été déjouée après une séance orageuse du comité. Celui-ci a enjoint le président Pujot et l'avocat Samuel Untermeyer d'avoir à faire les arrangements nécessaires pour se procurer le témoignage de M. Rockefeller dans le plus court délai. M. Pujot a dit qu'en compagnie de M. Untermeyer, il rendrait visite à M. Rockefeller, au commencement de la semaine prochaine. Ce dernier est maintenant à Palm Beach, Floride.

Au cours de la séance, M. Wm. J. Wollman, de la firme de J. S. Bach, courtiers de New-York, est venu rendre son témoignage et a été questionné sur les méthodes employées par les maisons de courtiers.

M. Untermeyer a soumis au comité plusieurs séries de tables montrant les opérations commerciales de la First National Bank, J. P. Morgan & Co., Kidder, Peabody & Co., de Boston, Chase National Bank, Lee Higginson & Co. et plusieurs autres institutions financières. Ces chiffres sont placés dans le dossier pour corroborer les volumineuses statistiques qui ont été accumulées pour démontrer la coopération des grandes institutions financières dans leurs opérations.

On veut pourtant améliorer encore l'état actuel et dans cette vue on s'est rallié à l'idée de l'enseignement obligatoire. Le point qui reste en discussion est celui de l'âge qui constituera la limite de l'obligation.

Un autre grief est le défaut de formation professionnelle sérieuse et de connaissances ménagères. Dans notre pays, dans la richesse vient surtout de l'industrie, les nécessités de la concurrence exigent une main d'œuvre perfectionnée; il faut faire droit à ces exigences en organisant cet enseignement professionnel adapté aux nécessités des diverses régions. C'est ce que produira la réforme projetée et la formation reçue à l'école supérieure (4e degré).

Il est un grief plus important au point de vue catholique, le voici: La loi de 1895 impose l'enseignement de la religion et de la morale pendant la première ou la dernière demi-heure de la classe, à toutes les écoles officielles ou libres, subventionnées par les pouvoirs publics, et elle confie l'inspection du cours de religion aux délégués des chefs de cultes. Toutefois les instituteurs ne sont pas obligés de donner ce cours et dans le cas où ils n'y consentent pas, la charge en revient aux ministres du culte ou aux personnes désignées par eux.

La loi proclame l'assimilation

Les états balkaniques sont dans la joie à la suite de l'acceptation par La Porte de la note des Puissances. — La question de l'indemnité soulèvera un long débat.

Londres, 22. — Les plénipotentiaires des Balkans sont immensément satisfaits de la décision du "Grand Conseil", à Constantinople, d'accepter l'avis des puissances. Cependant la promptitude de La Porte à prendre une décision définitive fait soupçonner un piège, et il se pourrait que les Turcs eussent d'autres cartes dans leur jeu.

La réponse de La Porte à la note des puissances sera donnée aux ambassadeurs demain, et l'on pense que la question de l'indemnité de la guerre sera le sujet principal du traité de la paix seront entamées incessamment.

Il reste cependant un point sérieux à régler dans l'indemnité de guerre. Les alliés se proposent de prélever une grosse somme sur la nation vaincue. Ils parlent de \$200,000,000.

Il est certain que les Turcs vont contester fortement l'indemnité, en s'appuyant sur la condition financière de leur pays qui est accablé à la banqueroute.

Les négociations pour le règlement des questions de la guerre, en ce qui concerne les provinces conquises prendront un temps considérable et l'on espère que le traité sera signé avant quelques semaines.

L'OPINION DES DELEGUES BALKANAIQUES

M. Novakovich, l'ex-premier ministre de Serbie, a dit hier soir: "Les Turcs semblent avoir finalement recouvré la faculté de raisonner, mais pourquoi aujourd'hui seulement, quand ils sont obligés de payer tout ce que nos armées ont coûté, durant les six semaines qui viennent de s'écouler. Nous n'avons pas encore fixé le montant de l'indemnité, mais nous avons pratiquement décidé sur quelle base elle serait calculée et comment elle serait répartie entre les alliés."

"Chaque état des Balkans prendra comme base le nombre de soldats qu'il a engagés dans la bataille, avec les dépenses encourues par chaque soldat, durant tout le temps que le pays a été sur le pied de guerre. Plus vite la Turquie fera la paix, moins elle aura à payer. Les puissances devront nous aider dans cette question, car l'indemnité sera proportionnée à la dette ottomane, en tant que les territoires cédés sont concernés."

Le Dr Daneff, chef de la délégation bulgare, a dit qu'il était très satisfait, mais qu'il croyait que les négociations dureraient encore quelques semaines.

LA QUESTION DES ILES

Le premier ministre Venizelos, de Grèce, a dit qu'il s'attendait à cette décision, parce que la Turquie n'avait pas d'autre alternative. Il a ajouté:

"Je ne puis croire que les puissances complètent leur travail sans se montrer aussi généreuses envers la Grèce, qu'elles l'ont été envers la Bulgarie, au sujet d'Andrinople. Je suis sûr qu'elles nous permettront de garder les îles conquises par le sang hellénique, et d'annexer les autres qui ont été provisionnellement cédées par l'Italie, pour raisons militaires."

"Les puissances peuvent-elles créer une Albanie autonome, basée sur le principe de la nationalité, et ensuite, outrager le même principe, lorsqu'il est question des îles de la mer Egée, qui ont gardé leur caractère national, malgré des siècles d'oppression et au prix des plus grands sacrifices?"

SCUTARI ET SALONIQUE

M. Miyuskovitch, chef de la délégation monténégrine, dit qu'il est incroyablement qu'on puisse s'opposer aux aspirations du plus petit royaume européen, le Monténégro, pour l'acquisition de Scutari, maintenant que tous les graves problèmes ont trouvé leur solution.

Il semble néanmoins que la Grèce et le Monténégro ne verront pas se réaliser toutes leurs ambitions. L'Autriche et l'Italie sont unies pour s'opposer à l'occupation de Scutari par le Monténégro.

Les Grecs espèrent pouvoir garder Salonique, avec le consentement des alliés et l'assistance des puissances, maintenant que la forteresse d'Andrinople ira à la Bulgarie. Mais elle-ci a les mêmes aspirations, bien que la majorité des habitants de Salonique ne soit ni grecque ni bulgare. Un ambassadeur a remarqué que, si la question de Salonique devait être réglée selon le principe de l'nationalité, la ville devrait être accordée à l'Espagne, parce qu'elle renferme 75,000 Espagnols, soit la moitié de la population. Les Grecs affirment qu'ils viennent en second rang, tandis que les Bulgares maintiennent que leurs compatriotes sont les plus nombreux dans les régions environnantes.

CONFERENCE DES AMBASSADEURS

A leur réunion, hier, les ambassadeurs ont à peine effleuré la question des frontières de l'Albanie. La séance a été ajournée de bonne heure, vu que l'ambassadeur allemand a été invité à prendre le dîner avec le roi, à Windsor.

La délégation serbe a notifié les puissances, que les rapports à l'effet que les Albanais demeurant en territoire occupé par les troupes serbes, auraient été massacrés, seraient fondement et qu'ils ont été répandus afin d'obliger les puissances à élargir les frontières du nouvel état, sous prétexte de libérer les Albanais de la persécution serbe.

LA TURQUIE SE SOUMET

Constantinople, 23. — La Turquie s'est hier soumise à la volonté des puissances. Le grand conseil de l'empire ottoman a décidé d'accepter les propositions de l'Europe, pour une entente de paix entre la Turquie et les alliés des Balkans.

Tel qu'officiellement annoncé le grand conseil de l'empire ottoman, exprime sa confiance dans les sentiments d'équité des grandes puissances et espère que celles-ci réaliseront leurs promesses d'assistance en temps opportun.

Il demande aussi au gouvernement d'assurer à l'avenir la sauvegarde de la liberté et de la prospérité de ses intérêts économiques.

La question soumise par le gouvernement turc à l'Assemblée nationale a été celle-ci: "Les recommandations contenues dans la note des puissances doivent-elles être acceptées ou rejetées?"

Le gouvernement a franchement

avoué qu'il préférait accepter les suggestions des puissances, et après une courte discussion, l'Assemblée a secondé les vues du gouvernement.

C'est pourquoi, demain, vers midi, le ministre des Affaires étrangères, l'ambassadeur autrichien, et le doyen du corps diplomatique à Constantinople, recevra une note du gouvernement ottoman, acceptant les propositions contenues dans la note collective, au sujet de la cessation des hostilités, de l'annexion de la disposition future des îles Egée, et se mettant entre les mains des puissances.

Le conseil des ministres se réunira demain matin, avant de consacrer l'acte final.

LA NOTE DES PUISSANCES

La note conjointe des puissances conseillait à la Turquie de céder Andrinople aux alliés et de laisser le sort des îles de la mer Egée aux délibérations ultérieures des puissances. Cependant, quelques heures après, le gouvernement turc a déclaré qu'il acceptait la note collective, au sujet de la cessation des hostilités, de l'annexion de la disposition future des îles Egée, et se mettant entre les mains des puissances.

LA DECISION

La réunion du grand conseil, à laquelle on attachait tant d'importance a été de brève durée. Les membres du conseil étaient groupés selon leurs professions. Les officiers militaires, les officiers civils, les sénateurs et les ulemas formaient des groupes distincts.

La décision en faveur de l'acceptation du concours des puissances a été presque unanime. Le sultan a donné une audience collective à l'Assemblée avec le grand vizir et le cheik ulislam.

La note des puissances fut lue à l'Assemblée par le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Guerre, le ministre de la Marine, le ministre des Finances, fit ensuite un rapport sur la situation financière et le ministre des affaires étrangères fit une déclaration sur la situation étrangère.

C'est alors que le conseil écouta une déclaration sur l'attitude du gouvernement et prit sa décision.

LA SITUATION

Nazim Pacha déclara que l'armée désirait continuer la guerre. La Turquie pourrait espérer le succès final mais il y a bien peu de chance de reprendre Andrinople.

Il y a aussi ajouté le ministre de la guerre, d'autres raisons militent contre la continuation des hostilités.

Le ministre des Finances expliqua que le trésor turc est dépendant des marchés étrangers. La tâche la plus onéreuse retomberait sur les épaules de Noradindin Effendi, ministre des Affaires étrangères. Il expliqua à ses collègues, l'imposante tâche que se trouvaient tous les pays de l'Europe, à cause de cette guerre. Il fit voir surtout l'attitude de la Russie qui, déclara-t-il, en deux occasions, a averti la Porte que la continuation des hostilités l'obligerait à sortir de la neutralité. Enfin, au cours de ses remarques, Noradindin prouva clairement qu'il ne pouvait résulter aucun avantage pour la Turquie au cas où il surgirait des complications européennes.

Enfin, Kiamil Pacha, le Grand Vizir, déclara que la guerre n'était pas recommandable, que l'adhésion aux avis des puissances était la seule ressource qui restait au gouvernement.

De rares voix dissidentes s'élevèrent, et Sad Pacha, ancien grand vizir, entra, pleinement dans les vues du gouvernement.

On annonce qu'une réunion du conseil des ministres aura lieu aujourd'hui pour donner une forme définitive à la réponse aux puissances; mais c'est l'opinion générale que même maintenant la Porte ne consentira pas à une pleine acceptation; elle tentera de faire des réserves qui amèneront de nouvelles discussions. Il n'est pas probable cependant que la conclusion de la paix sera longtemps retardée.

"Le soldat juif est courageux et très loyal"

Le colonel Sam Hughes, ministre de la Milice, a hier soir, parlé à la "Young Men's Hebrew Association". Il a donné les raisons de son attachement au drapeau anglais.

M. Sam Hughes, après avoir dit l'origine du gouvernement autonome en Angleterre et quelques tirades à l'adresse des "tyrans qui avaient toute puissance et faisaient de leurs sujets des porteurs d'eau et des bûcheurs", déclara que le jour n'était pas loin où toutes les colonies participeraient au gouvernement de l'Empire.

Le ministre de la Milice insista longuement sur la nécessité d'un bon entraînement militaire pour les enfants. A tous les points de vue, ils en obtiennent d'excellents résultats.

La partie la plus intéressante et la plus égayante du discours du colonel fut son opinion sur les guerres entreprises par l'Angleterre, le courage et l'habileté du soldat anglais pendant la guerre anglo-boër, et la valeur du Juif comme soldat.

Selon M. Sam Hughes, l'Angleterre a entrepris la conquête de ses nombreuses colonies non parce qu'elle les convoitait, mais par esprit de justice, par amour de la liberté et pour protéger les droits lésés de quelques sujets.

"De toutes ces guerres, la plus juste, dit-il, fut celle de la conquête du Transvaal et de la République d'Orange."

"Dans cette dernière guerre, le soldat anglais l'avait perdu de son efficacité, y montra autant de courage, de fidélité et de science que pendant la conquête de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Italie, de l'Afrique du Sud, dit-il, que je vins en contact intime avec des Juifs: je n'hésite pas à proclamer qu'ils font d'excellents et courageux soldats, d'une fidélité à toute épreuve."

Le colonel termina sa harangue à dix heures et demie.

NOUS OFFRONS

\$200,000 DU STOCK PREFERENTIEL NON CUMULATIF AU PAIR AVEC UN BONUS DE 25 P. C. DE STOCK COMMUN

DE

J. B. Baillargeon Express

(Incorporée d'après les Lois de la Puissance du Canada.)

CAPITAL-ACTIONS		
Stock Préfrentiel (Non cumulatif 7 p. c.)	Autorisé	Emis
Stock Commun	\$ 500,000	\$ 300,000
	\$1,000,000	\$1,000,000
Valeur au Pair de chaque Action—\$50.00		

DIRECTEURS

L. E. GEOFFRION, Montréal.
Ex-Commissaire du Havre.

J. A. E. GAUVIN, Montréal.
Propriétaire "Sirop d'Anis Gaivin".

L. A. LAVALLÉE, Montréal.
Maire de Montréal.

J. B. BAILLARGEON, Montréal.
de la Baillargeon Express.

Les termes de souscriptions sont comme suit: 10 p. c., sur application; 15 p. c., sur émission du stock. La b. lance payable à raison de 25 p. c., par deux mois.

Les intérêts sur les versements en acompte sur le montant de la souscription, seront payés à la première date de dividende, à raison de 7 p. c. l'an à compter des dates où ces versements ont été effectués. Les dividendes seront payés semi-annuellement.

La "J. B. Baillargeon Express, Limited" a acquis le commerce, les propriétés mobilières et immobilières situées rue Ontario, de la J. B. Baillargeon Express, et M. J. B. Baillargeon en sera, comme par le passé, l'âme dirigeante.

DEBUT DE LA COMPAGNIE ET SITUATION ACTUELLE

Fondée il y a environ dix ans, la J. B. Baillargeon Express eut des débuts très humbles. Les seuls moyens de transport qu'elle possédait alors se résument à dix chevaux, trois voitures doubles et deux simples. Aujourd'hui, il y a dans les écuries de la J. B. Baillargeon Express, Limited trois cent cinquante chevaux (350), environ quatre cents voitures d'été et d'hiver (400), quelques trucks automobiles, le tout au montant de cent trente-huit mille dollars (\$138,000.00); c'est en un mot l'organisation du genre la plus considérable en Amérique.

Les revenus pour les six mois, soit du 1er février au 1er août 1912	\$133,572.52
Les dépenses pour la même période y compris une large provision, pour le fonds d'amortissement	112,195.60
Bénéfices nets pour les six mois	\$ 21,376.92

La progression des affaires de la J. B. Baillargeon Express a toujours été constante. Les affaires de la première année se sont élevées à dix mille dollars (\$10,000.00) et aujourd'hui elles excèdent le quart d'un million (\$250,000.00).

DESCRIPTION ET SITUATION DES PROPRIÉTÉS DE J. B. BAILLARGEON EXPRESS, LIMITED.

Les propriétés immobilières acquises par la J. B. Baillargeon Express, Limited, comprennent tous les immeubles situés rue Ontario Est, près Saint-Denis. Ces propriétés ont une superficie totale de 75,500 pieds carrés, dont 150 de front sur la rue Ontario.

L'évaluation de ces propriétés est de \$460,000.00, connues et désignées aux cadastres sous les numéros officiels suivants:—Sub. 1196, lots 6, 7, 8, 9; 1197—5, 6, 7, 8; 1199—27, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45.

AMELIORATIONS PROJETÉES ET AUGMENTATION PREVUE.

La présente émission est pour les fins suivantes:—

- Étendre le champ d'action de la compagnie, limitée jusqu'ici à Montréal, et partant augmenter dans de larges proportions ses revenus;
- S'organiser en vue de rencontrer les développements de la Compagnie au moyen de trucks automobiles de manière à remplacer graduellement la traction animale, par ce nouveau mode de transport.
- Le champ ouvert à l'industrie des trucks automobiles, dont l'usage se généralise de plus en plus est immense. Cela résulte du fait que leur emploi requiert une main-d'œuvre plus restreinte et fournit un travail au moins dix fois plus considérable et rapide.
- La Compagnie construira au printemps, sur l'immeuble ayant front rue Ontario, un édifice de quatre étages, en béton, avec façade en terra cotta faïencée moderne sous tous rapports. Avec ce nouvel édifice dont le coût est estimé à \$150,000 la compagnie disposera de 140,000 pieds de plancher et la valeur immobilière possédée par la compagnie s'élèvera au bas mot à \$610,000.

Les revenus annuels de la compagnie basés sur les six mois mentionnés sont les suivants:—

Loyer des constructions actuelles	\$16,000.00
Revenus nets de J. B. Baillargeon Express	42,753.84
Soit présentement un revenu net de	58,753.84
Si l'on ajoute les loyers que rapporteront les nouvelles constructions (Loyers assurés), soit	27,000.00
Nous obtenons un grand total en bénéfices de	85,753.84
En déduisant 7% sur \$500,000 de stock préférentiel	35,000.00
	\$50,753.84

Il restera donc un montant de \$50,753.84 pour rémunérer le stock commun, soit donc au-delà de 50%.

POURQUOI L'ACTION PREFERENTIELLE DE J. B. BAILLARGEON EXPRESS, LIMITED, EST UN STOCK DONT L'ACHAT SE RECOMMANDE A LA FOIS COMME SPECULATION ET PLACEMENT

La propriété dans Montréal, bon ou mal, a, à tousjours, subi une augmentation constante, sans jamais éprouver de surestimation indue, comme cela s'est produit dans d'autres villes. Il n'est pas prématuré de dire que dans dix ans Montréal aura une population d'au moins un million d'habitants, et que les immeubles qui possèdent la compagnie actuellement auront alors une valeur d'au moins le capital de la compagnie.

La Compagnie en agrandissant son champ d'action va augmenter considérablement ses revenus et conséquemment l'intérêt sur ses actions, de même que l'augmentation certaine dans la valeur du terrain et des propriétés signifiera une augmentation substantielle de la valeur du stock et de la sécurité du placement.

LES SOUSCRIPTIONS PEUVENT ETRE ENVOYÉES PAR LA POSTE. Elles peuvent être faites sur les bulletins spéciaux que nous envoyons sur demande, ou sous forme de lettre ordinaire spécifiant le nombre de parts pour lesquelles vous souscrivez aux conditions spécifiées ci-dessus.

Nous recommandons l'achat de ces parts à cause de l'absolue sécurité qu'elles offrent, des intérêts qu'elles donnent et de la perspective d'augmentation dans leur valeur courante.

THE SUN TRUST COMPANY, LIMITED

205 rue Saint-Jacques, Chambre 601 - Téléphone Main 7950

MONTREAL

Elu président de la Chambre de Commerce

LE LIEUT.-COL. A. E. LABELLE, COMMISSAIRE DU PORT, SUCCEDE A M. ARMAND CHAPUT, COMME PRESIDENT DE LA CHAMBRE-DE COMMERCE DE MONTREAL.

Vers trois heures et demie hier après-midi une animation extraordinaire régnait à la Chambre de Commerce. C'était le moment de l'élection des officiers et des commissaires de la Chambre.

En l'absence de M. Armand Chaput et du lieutenant-colonel Labelle, M. Adélaïd Fortier présida la séance.

Le secrétaire-adjoint, M. Arthur Lemont, donna lecture des règlements de vote. Puis on élit, par acclamation, les officiers suivants pour l'année 1913-14.

Président, le lieutenant-col. A. E. Labelle.

1er Vice-président, M. Adélaïd Fortier.

2e Vice-prés., M. S. D. Joubert.

Trésorier, M. Geo. Gonthier.

Secrétaire, M. W. U. Boivin.

Les assistants, présidents, vice-présidents, secrétaires, trésoriers, ainsi que M. Siméon, président de la chambre syndicale, ont été élus membres du conseil de la Chambre.

Le président sortant de charge ainsi que le vice-président ont été élus membres du conseil d'arbitrage.

Les avocats conseil, MM. Loran et Gagneau ont été élus membres du

LA VIE SPORTIVE

LE NATIONALISTE

Annouce aux amateurs du hockey une grande prime sportive pour son numéro de dimanche.

Le "NATIONALISTE" s'est assuré les droits exclusifs pour la publication d'un article, signé d'un nom connu par tous les sportsmen de Montréal.

L'article en question qui couvre plus de deux colonnes sera d'autant plus

goûté par les partisans de l'amateurisme dans la province qu'il révèle le succès remporté au hockey par des équipes d'amateurs, dans des pays où le "bluff" du professionnalisme, la vente à l'enchère des athlètes, les "arrangements" sont des choses honnêtes et méprisables.

DEMAIN, le "Devoir" donnera le titre de l'article et le nom de l'auteur.

LE CANADIEN EST DEFAIT

Les joueurs du Wanderer se sont assurés la victoire dans les dernières vingt minutes du jeu. — Sept mille personnes ont été témoins de la joute qui fut de toute beauté.

RESULTAT FINAL: 4 A 3

Devant une assistance de 7.000 personnes, le Canadien a été défait par le Wanderer hier soir. Cette joute avait attiré tout ce que Montréal compte de plus fervents dans notre beau sport d'hiver. Des 7 heures, tous les sièges étaient occupés et les vastes estrades étaient remplies. C'est d'ailleurs un record d'assistance à une joute de hockey.

Quoique la fortune se soit montrée quelque peu adverse aux chances de notre équipe canadienne-française, ce fut une belle partie, une partie comme nous aurons rarement l'avantage d'en voir. Le public fut tenu dans l'incertitude jusqu'à l'expiration du temps réglementaire et lorsque le gong annonça la victoire de l'équipe de Dickey Boom, vainqueurs et vaincus furent salués par une salve d'applaudissements.

La surprise fut grande lorsque le Canadien fit son apparition sur la glace sans la présence de Jack Lavolette et sans vouloir diminuer le mérite du Wanderer, nous croyons pouvoir dire que l'absence de cette étoile a affaibli le Canadien et le résultat aurait peut-être été différent si Jack eût été à son poste. Lavolette le comprit, mais malheureusement il lui était impossible de jouer. Celui qui compta l'insolent Lavolette sait quel intérêt Jack porte au Canadien et combien il a à cœur la réussite de son club, aussi le couvert du Bleu-Blanc-Rouge, qui était sur le banc hier soir, ne pouvait voir son club se faire battre et tenter un effort et dans la troisième période il fit son apparition sur la glace mais malgré toute sa bonne volonté il ne put donner la pleine mesure de ses forces, tant encore souffrant et incapable de fournir un grand effort. Finalement il était trop tard car déjà les adversaires s'étaient repliés sur sa défense.

La première période fut celle où les gardiens de buts et les hommes de la défense eurent à se multiplier. Les deux équipes jouèrent à chances égales pendant 16,30, alors que Sprague Cleghorn enregistra le premier point de la soirée après une première bien calculée.

La deuxième période fut celle de la grande affirmation, c'est-à-dire que le Canadien eut les dessus. Tout semblait calculé, et les Wanderers se bornèrent à jouer une partie de défense qui fut deux fois prise en défaut par Didier Pitre. Les connaissances admises au travail de Lavolette, Pitre, Smith et B-linguette au cours de cette période.

Les chances du Canadien paraissent belles quand Lavolette brisa la glace de la dernière période. Celui qui aurait songé au revers qui attendait le Canadien avec un score de 3 à 1 à son profit. Le jeu reprit de plus belle, et les Wanderers renforcés par la présence de Gordie Roberts firent plusieurs incursions dangereuses dans le camp du Canadien. En moins de 15 minutes, les Wanderers comptaient trois points. Le Canadien travailla ferme pour égaliser les chances, mais il lui manquait l'entente des deux premières périodes et la victoire resta aux Wanderers par 4 à 3.

Les équipes se composaient des joueurs suivants:

Wanderer: Boyce, Dubeau, S. Cleghorn, Couverts, Russell, Hyland, D. Cleghorn, Couverts, Berlinguette.

Canadien: Vézina, Dubeau, S. Cleghorn, Couverts, Russell, Hyland, D. Cleghorn, Couverts, Berlinguette.

PREMIERE PERIODE

Au début Russell s'empare de la rondelle et la passe à Hyland qui tire mais sans succès. Pitre déjoue O. Cleghorn, mais est arrêté par Ross. Les anglais semblent jouer avec plus d'ensemble. Lavolette et Russell vont offrir un 5^e qu'ils acceptent fort. Smith ôte le caoutchouc à Hyland, fait une superbe descente lance Boyes écarte le coup. Lavolette à la poursuite de Russell fait un arrêt digne de mention. Ross va chercher la rondelle à quelques pieds des buts, se rend au milieu du rond passe à Ross qui se voit obligé de la céder à Lavolette. Pitre est très efficace. O. Cleghorn s'empare du caoutchouc, passe à Russell qui le renvoie à Hyland. Smith lui ôte, mais fait une vaine tentative. Lavolette fait une descente vertigineuse, lance, manque le précision. Sur une passe de Russell, Hyland enregistre, le point est annulé étant donné un hors jeu. Ross fait rouler Lavolette sur la glace, quelques mots sont échangés entre les deux adversaires, Ross est mis à l'amende. Pitre à plusieurs reprises sauve la situation. Les hors jeu se répètent. S. Cleghorn fait une belle descente, déjoue Dubeau et compte.

Wanderer, 1; Canadien, 0.

Les canadiens veulent égaliser les chances, mais leurs efforts sont sans résultat.

DEUXIEME PERIODE

Hyland monte avec la rondelle, Lavolette lui enlève, mais la perd aussitôt dans un hors jeu. Ross monte, déjoue Dubeau et Smith et va la céder à Berlinguette qui passe à Smith mais sans résultat. Pitre reçoit le southon de Smith et enregistre le premier point pour le Canadien.

Wanderer, 1; Canadien, 1.

Lavolette monte avec vitesse fait un beau lancé, Boyes est à son poste et écarte le danger. Après un hors jeu, Pitre va passer au nez de Hyland, Russell et Ross qui sont impuissants

et compte le deuxième point de la soirée.

Wanderer, 1; Canadien, 2.

Dubeau à maintes reprises, sauve la situation. Le jeu semble plus rapide que dans la première période. Vézina se révèle de plus en plus tous les jours. Russell mérite les applaudissements de la foule. Pitre fait de la vitesse. Roberts enlève le caoutchouc, monte, fait un lancé et la rondelle passe par dessus les grilles d'entrée. A la reprise, le jeu se concentre autour des buts de Vézina, qui sort et écarte le danger. Les joueurs voyagent d'un bout à l'autre du rond. Ross est un aide précieux pour Boyes.

TROISIEME PERIODE

Dès la mise au jeu, Lavolette saisi, passe à Smith qui perd. O. Cleghorn envoie la rondelle à quelques pieds du filet. Vézina est la terreur des adversaires. Smith enlève à Hyland, fait une belle descente, passe à Lavolette qui déjoue Dubeau.

Wanderer, 1; Canadien, 3.

Pitre et Lavolette semblent ne pas porter sur la glace. Newsy enlève à S. Cleghorn pour la perdre aussitôt. Pitre fait une descente vertigineuse, passe à Berlinguette qui va donner à Ross. Les buts de Vézina à plusieurs reprises sont attaqués. Lavolette écarte le danger, rit de tous ses adversaires, descend, passe à Pitre qui essaie inutilement de surprendre Boyes. Les joueurs, de nouveau font cercle autour de Vézina; le caoutchouc passe devant les buts du Canadien, les Wanderers arrêtent la partie et le juge des buts après quelques moments d'hésitation lève la main.

Wanderer, 2; Canadien, 3.

Dès la mise au jeu, S. Cleghorn fait une superbe descente, passe à Hyland qui égalise le résultat.

Wanderer, 3; Canadien, 3.

Jack Lavolette vient remplacer Berlinguette. O. Cleghorn réussit à déjouer Dubeau et Lavolette, mais Vézina à l'œil ouvert. Hyland est frappé et tombe sur la glace; après quelques secondes le jeu est repris, il s'empare de la rondelle et va loger dans le filet.

Wanderer, 4; Canadien, 3.

Le Canadien fait de vains efforts pour enrégistrer. Il ne reste plus que 3 ou 4 minutes de jeu. Les anglais se sont repliés sur la défense. Ross est condamné à l'amende. Lavolette aide de Pitre et de Smith repèrent à plusieurs reprises leurs attaques mais sans résultats. Les hors-jeu amusent les Wanderers. Smith traverse une partie de la défense adverse lorsque la cloche vient avertir la fin de la partie.

SOMMAIRE

1ère Période
1. Wanderer — S. Cleghorn... 16.30
2. Canadien — Pitre... 1.55
3. Canadien — Pitre... 4.05

2ème Période
4. Canadien — Lavolette... 1.20
5. Wanderer — S. Cleghorn... 4.45
6. Wanderer — H. Hyland... 2.20
7. Wanderer — O. Cleghorn... 2.50

Arbitre — R. Percival
Assistent — J. Brennan
Chronométrateur — E. C. St-Père
Pénitentier — A. E. Pilon
Pointeur — W. Short
Juges des buts — J. O'Loughlin et F. Tansey.

Fautes mineures: Lavolette, 2; Berlinguette, 1; Ross 1 et Smith 1.

Le match excite un vif intérêt

TOUS LES AMATEURS DE LUTTE ATTENDENT AVEC ANXIÉTÉ LA RENCONTRE ENTRE WM. DUCHESNE ET J. B. PARADIS.

La prochaine rencontre de J. B. Paradis, qui, malgré sa grande jeunesse, a déjà prouvé à maintes reprises, ses meilleurs lutteurs poids-légers de la province, aura lieu le dimanche 27, à 8 heures, au Casino de la rue St-Jacques. Le combat sera dirigé par M. J. B. Paradis, qui a déjà compté avec lui et de William Duchesne, qui s'est classé au premier rang des athlètes de 150 livres, sur notre continent, excite un vif intérêt parmi nos sportsmen, qui prévoient que ce match sera ardemment disputé et fort intéressant.

On reconnaît généralement que la tâche d'un d'entraîneur est une tâche d'homme. Un homme qui doit d'abord, d'une façon vigoureuse, bien connaître et qu'il ne va pas se porter à l'attaque de Duchesne malgré les quelques vingt livres de celui-ci pèse de plus que lui. Tout en se tenant bien sur ses gardes, Paradis ne ménagera pas Duchesne et on peut même s'attendre à ce qu'il prenne nombre de coups d'avantage. Une heure pour terrasser deux fois Paradis, cela nous paraît bien court, et Duchesne pourrait bien, demain soir, s'en apercevoir.

Quel jour sera le résultat de ce match dont l'enjeu est de \$100 comme nous l'avons déjà annoncé, sans compter la bourse promise au vainqueur par le gérant de l'"Alcazar", tous ceux qui assisteront ne regretteront pas leur soirée, car le spectacle de ces deux hommes aux prises vaudra certes la peine d'être vu!

Le club Corona accepte le défi

Le club Corona, relève le défi du club Aiglon de Maisonneuve pour le 3 février sur le terrain du club Aiglon, de Maisonneuve. Pour toute information concernant le club Corona s'adresser à M. E. Houli, 341 rue Notre-Dame Ouest, 761. Mais 324 ou M. Fred Aubé, 238 rue William. Le Corona aimait aussi à arranger une partie avec le Zou-Zou, de Sorel.

Le club Québec est déclassé à Toronto

LES JOUEURS DE BRUCE RIDGWAY ONT DOUBLE LES POINTS CONTRE L'EQUIPE DE LA VILLE CAPITALE DANS LA PARTIE D'HIER SOIR. — UNE JOUTE TRÈS RUDE.

Toronto, 23. — Les changements de forme sont de mode dans la N. H. A. Les Toronto ont défait les Québec, hier soir par un score de 6 à 3, et cette victoire a créé tant d'enthousiasme que le public local commence à croire que l'un des deux clubs de la Ville aura des chances pour le championnat. Les champions ne furent dangereux pour le club local dans aucune période. Les Toronto furent à l'avantage par un score de 2 à 1 dans la première période, par un score de 4 à 1 dans la deuxième et par un score de 6 à 3 dans la finale. Les Québec ne firent aucunement preuve de leur vitesse habituelle. La partie fut assez rapide mais le jeu fut individuel.

La partie à six joueurs sembla favoriser ce style que le public local n'a guère pu goûter. La joute d'hier soir fut une véritable lutte de force. Les joueurs jusqu'au moment où l'arbitre l'expulsa pour la joute. Il fendit la tête à Davidson au cours d'une "petite affaire". Bad et Tommy Smith le remplaça. "Bad" Joe Hall fit sa part de besogne sous ce rapport et Marchand eut à souffrir de ses tactiques plus ou moins rudes. Harry Cameron fut l'étoile de l'équipe locale. Joe Malone, le capitaine des Québec, joua moins bien qu'ordinaire. Voici quelle était la composition des équipes:

Les Sénateurs subissent un autre échec

LE CLUB OTTAWA EGALISE LE RESULTAT QUEIQUES SECONDES AVANT L'EXPIRATION DU TEMPS REGLEMENTAIRE ET L'ON DUT JOUER UNE PERIODE SUPPLEMENTAIRE.

RESULTAT FINAL: 4 A 3

Ottawa, 23. — Les Tecumseh ont défait les Ottawa hier soir par 4 à 3, dans une joute qui nécessita une période supplémentaire, pour décider du résultat final. Les Tecumseh se montrèrent supérieurs à l'équipe locale, et n'eût été le travail brillant de Lesueur dans les buts, le résultat aurait été un véritable désastre pour les Ottawa.

Les frères McNamara utilisèrent leur anatomie avec un appropos qui découragea les Sénateurs.

Les visiteurs eurent l'avantage dans la première période. Harry Smith compta le seul point de ces vingt minutes d'ouverture.

Le deuxième point des visiteurs fut enregistré à l'ouverture de la deuxième période sur une passe de Gaul à Harry Smith. Cet avantage provoqua un grand ralliement chez l'équipe locale et Broadbent égalisa les chances. Troop manqua aux Tecumseh pendant la majeure partie de cette période, ayant été expulsé pour avoir frappé Darragh.

Les Indiens jouèrent une partie de défense jusqu'au retour de Troop, et ce fut en vain que les Ottawa s'efforcèrent à compter. Troop entra dans le jeu au bout de cinq minutes et Vair donna l'avantage à son club en enregistrant sur une passe du revenant. Il ne restait que six minutes à jouer. Les Sénateurs se lancèrent à l'attaque et Darragh égalisa les chances.

Les deux équipes changèrent de buts à la fin du temps réglementaire et le jeu recommença avec ardeur. Les Tecumseh se tenaient constamment à l'attaque et au bout de trois minutes Harold McNamara compta après avoir déjoué Lake et Shore.

Voici quel était l'alignement des équipes:

Ottawa: Lesueur, Buts, Nicholson, Lawery, Couverts, H. McNamara, Ronan, Ailes droites, Troop, Darragh, Ailes gauches, Vair.

Remplaçants: Denison-Lowery; Broadbent-Denison; Liffiton-Troop; Liffiton-Smith; Denison-Broadbent; Liffiton-Vair; Vair-Liffiton.

Arbitre: R. Bowie; assistant, Harvey Pufford.

SOMMAIRE

1ère Période
1-Tecumseh.....Smith... 16.00
2-Tecumseh.....Smith... 14.00
3-Ottawa.....Broadbent... 1.30
4-Ottawa.....Broadbent... 1.15

2ème Période
5-Tecumseh.....Vair... 14.00
6-Ottawa.....Darragh... 6.15

3ème Période
7-Tecumseh.....H. McNamara... 3.45
8-Ottawa.....P. Denison... 1.30
9-Tecumseh.....H. McNamara... 1.15

Arbitre: R. Bowie; assistant, Harvey Pufford.

Fautes mineures: Lavolette, 2; Berlinguette, 1; Ross 1 et Smith 1.

Le match excite un vif intérêt

TOUS LES AMATEURS DE LUTTE ATTENDENT AVEC ANXIÉTÉ LA RENCONTRE ENTRE WM. DUCHESNE ET J. B. PARADIS.

La prochaine rencontre de J. B. Paradis, qui, malgré sa grande jeunesse, a déjà prouvé à maintes reprises, ses meilleurs lutteurs poids-légers de la province, aura lieu le dimanche 27, à 8 heures, au Casino de la rue St-Jacques. Le combat sera dirigé par M. J. B. Paradis, qui a déjà compté avec lui et de William Duchesne, qui s'est classé au premier rang des athlètes de 150 livres, sur notre continent, excite un vif intérêt parmi nos sportsmen, qui prévoient que ce match sera ardemment disputé et fort intéressant.

On reconnaît généralement que la tâche d'un d'entraîneur est une tâche d'homme. Un homme qui doit d'abord, d'une façon vigoureuse, bien connaître et qu'il ne va pas se porter à l'attaque de Duchesne malgré les quelques vingt livres de celui-ci pèse de plus que lui. Tout en se tenant bien sur ses gardes, Paradis ne ménagera pas Duchesne et on peut même s'attendre à ce qu'il prenne nombre de coups d'avantage. Une heure pour terrasser deux fois Paradis, cela nous paraît bien court, et Duchesne pourrait bien, demain soir, s'en apercevoir.

Quel jour sera le résultat de ce match dont l'enjeu est de \$100 comme nous l'avons déjà annoncé, sans compter la bourse promise au vainqueur par le gérant de l'"Alcazar", tous ceux qui assisteront ne regretteront pas leur soirée, car le spectacle de ces deux hommes aux prises vaudra certes la peine d'être vu!

Le club Corona accepte le défi

Le club Corona, relève le défi du club Aiglon de Maisonneuve pour le 3 février sur le terrain du club Aiglon, de Maisonneuve. Pour toute information concernant le club Corona s'adresser à M. E. Houli, 341 rue Notre-Dame Ouest, 761. Mais 324 ou M. Fred Aubé, 238 rue William. Le Corona aimait aussi à arranger une partie avec le Zou-Zou, de Sorel.

Le club Québec est déclassé à Toronto

LES JOUEURS DE BRUCE RIDGWAY ONT DOUBLE LES POINTS CONTRE L'EQUIPE DE LA VILLE CAPITALE DANS LA PARTIE D'HIER SOIR. — UNE JOUTE TRÈS RUDE.

Toronto, 23. — Les changements de forme sont de mode dans la N. H. A. Les Toronto ont défait les Québec, hier soir par un score de 6 à 3, et cette victoire a créé tant d'enthousiasme que le public local commence à croire que l'un des deux clubs de la Ville aura des chances pour le championnat. Les champions ne furent dangereux pour le club local dans aucune période. Les Toronto furent à l'avantage par un score de 2 à 1 dans la première période, par un score de 4 à 1 dans la deuxième et par un score de 6 à 3 dans la finale. Les Québec ne firent aucunement preuve de leur vitesse habituelle. La partie fut assez rapide mais le jeu fut individuel.

La partie à six joueurs sembla favoriser ce style que le public local n'a guère pu goûter. La joute d'hier soir fut une véritable lutte de force. Les joueurs jusqu'au moment où l'arbitre l'expulsa pour la joute. Il fendit la tête à Davidson au cours d'une "petite affaire". Bad et Tommy Smith le remplaça. "Bad" Joe Hall fit sa part de besogne sous ce rapport et Marchand eut à souffrir de ses tactiques plus ou moins rudes. Harry Cameron fut l'étoile de l'équipe locale. Joe Malone, le capitaine des Québec, joua moins bien qu'ordinaire. Voici quelle était la composition des équipes:

Ottawa: Lesueur, Buts, Nicholson, Lawery, Couverts, H. McNamara, Ronan, Ailes droites, Troop, Darragh, Ailes gauches, Vair.

Remplaçants: Denison-Lowery; Broadbent-Denison; Liffiton-Troop; Liffiton-Smith; Denison-Broadbent; Liffiton-Vair; Vair-Liffiton.

Arbitre: R. Bowie; assistant, Harvey Pufford.

Fautes mineures: Lavolette, 2; Berlinguette, 1; Ross 1 et Smith 1.

Le match excite un vif intérêt

TOUS LES AMATEURS DE LUTTE ATTENDENT AVEC ANXIÉTÉ LA RENCONTRE ENTRE WM. DUCHESNE ET J. B. PARADIS.

Le club Québec est déclassé à Toronto

LES JOUEURS DE BRUCE RIDGWAY ONT DOUBLE LES POINTS CONTRE L'EQUIPE DE LA VILLE CAPITALE DANS LA PARTIE D'HIER SOIR. — UNE JOUTE TRÈS RUDE.

Toronto, 23. — Les changements de forme sont de mode dans la N. H. A. Les Toronto ont défait les Québec, hier soir par un score de 6 à 3, et cette victoire a créé tant d'enthousiasme que le public local commence à croire que l'un des deux clubs de la Ville aura des chances pour le championnat. Les champions ne furent dangereux pour le club local dans aucune période. Les Toronto furent à l'avantage par un score de 2 à 1 dans la première période, par un score de 4 à 1 dans la deuxième et par un score de 6 à 3 dans la finale. Les Québec ne firent aucunement preuve de leur vitesse habituelle. La partie fut assez rapide mais le jeu fut individuel.

La partie à six joueurs sembla favoriser ce style que le public local n'a guère pu goûter. La joute d'hier soir fut une véritable lutte de force. Les joueurs jusqu'au moment où l'arbitre l'expulsa pour la joute. Il fendit la tête à Davidson au cours d'une "petite affaire". Bad et Tommy Smith le remplaça. "Bad" Joe Hall fit sa part de besogne sous ce rapport et Marchand eut à souffrir de ses tactiques plus ou moins rudes. Harry Cameron fut l'étoile de l'équipe locale. Joe Malone, le capitaine des Québec, joua moins bien qu'ordinaire. Voici quelle était la composition des équipes:

Ottawa: Lesueur, Buts, Nicholson, Lawery, Couverts, H. McNamara, Ronan, Ailes droites, Troop, Darragh, Ailes gauches, Vair.

Remplaçants: Denison-Lowery; Broadbent-Denison; Liffiton-Troop; Liffiton-Smith; Denison-Broadbent; Liffiton-Vair; Vair-Liffiton.

Arbitre: R. Bowie; assistant, Harvey Pufford.

Fautes mineures: Lavolette, 2; Berlinguette, 1; Ross 1 et Smith 1.

Le match excite un vif intérêt

TOUS LES AMATEURS DE LUTTE ATTENDENT AVEC ANXIÉTÉ LA RENCONTRE ENTRE WM. DUCHESNE ET J. B. PARADIS.

La prochaine rencontre de J. B. Paradis, qui, malgré sa grande jeunesse, a déjà prouvé à maintes reprises, ses meilleurs lutteurs poids-légers de la province, aura lieu le dimanche 27, à 8 heures, au Casino de la rue St-Jacques. Le combat sera dirigé par M. J. B. Paradis, qui a déjà compté avec lui et de William Duchesne, qui s'est classé au premier rang des athlètes de 150 livres, sur notre continent, excite un vif intérêt parmi nos sportsmen, qui prévoient que ce match sera ardemment disputé et fort intéressant.

On reconnaît généralement que la tâche d'un d'entraîneur est une tâche d'homme. Un homme qui doit d'abord, d'une façon vigoureuse, bien connaître et qu'il ne va pas se porter à l'attaque de Duchesne malgré les quelques vingt livres de celui-ci pèse de plus que lui. Tout en se tenant bien sur ses gardes, Paradis ne ménagera pas Duchesne et on peut même s'attendre à ce qu'il prenne nombre de coups d'avantage. Une heure pour terrasser deux fois Paradis, cela nous paraît bien court, et Duchesne pourrait bien, demain soir, s'en apercevoir.

Quel jour sera le résultat de ce match dont l'enjeu est de \$100 comme nous l'avons déjà annoncé, sans compter la bourse promise au vainqueur par le gérant de l'"Alcazar", tous ceux qui assisteront ne regretteront pas leur soirée, car le spectacle de ces deux hommes aux prises vaudra certes la peine d'être vu!

Le club Corona accepte le défi

Le club Corona, relève le défi du club Aiglon de Maisonneuve pour le 3 février sur le terrain du club Aiglon, de Maisonneuve. Pour toute information concernant le club Corona s'adresser à M. E. Houli, 341 rue Notre-Dame Ouest, 761. Mais 324 ou M. Fred Aubé, 238 rue William. Le Corona aimait aussi à arranger une partie avec le Zou-Zou, de Sorel.

Le club Québec est déclassé à Toronto

LES JOUEURS DE BRUCE RIDGWAY ONT DOUBLE LES POINTS CONTRE L'EQUIPE DE LA VILLE CAPITALE DANS LA PARTIE D'HIER SOIR. — UNE JOUTE TRÈS RUDE.

Toronto, 23. — Les changements de forme sont de mode dans la N. H. A. Les Toronto ont défait les Québec, hier soir par un score de 6 à 3, et cette victoire a créé tant d'enthousiasme que le public local commence à croire que l'un des deux clubs de la Ville aura des chances pour le championnat. Les champions ne furent dangereux pour le club local dans aucune période. Les Toronto furent à l'avantage par un score de 2 à 1 dans la première période, par un score de 4 à 1 dans la deuxième et par un score de 6 à 3 dans la finale. Les Québec ne firent aucunement preuve de leur vitesse habituelle. La partie fut assez rapide mais le jeu fut individuel.

La partie à six joueurs sembla favoriser ce style que le public local n'a guère pu goûter. La joute d'hier soir fut une véritable lutte de force. Les joueurs jusqu'au moment où l'arbitre l'expulsa pour la joute. Il fendit la tête à Davidson au cours d'une "petite affaire". Bad et Tommy Smith le remplaça. "Bad" Joe Hall fit sa part de besogne sous ce rapport et Marchand eut à souffrir de ses tactiques plus ou moins rudes. Harry Cameron fut l'étoile de l'équipe locale. Joe Malone, le capitaine des Québec, joua moins bien qu'ordinaire. Voici quelle était la composition des équipes:

Ottawa: Lesueur, Buts, Nicholson, Lawery, Couverts, H. McNamara, Ronan, Ailes droites, Troop, Darragh, Ailes gauches, Vair.

Remplaçants: Denison-Lowery; Broadbent-Denison; Liffiton-Troop; Liffiton-Smith; Denison-Broadbent; Liffiton-Vair; Vair-Liffiton.

Arbitre: R. Bowie; assistant, Harvey Pufford.

Fautes mineures: Lavolette, 2; Berlinguette, 1; Ross 1 et Smith 1.

Le match excite un vif intérêt

TOUS LES AMATEURS DE LUTTE ATTENDENT AVEC ANXIÉTÉ LA RENCONTRE ENTRE WM. DUCHESNE ET J. B. PARADIS.

La prochaine rencontre de J. B. Paradis, qui, malgré sa grande jeunesse, a déjà prouvé à maintes reprises, ses meilleurs lutteurs poids-légers de la province, aura lieu le dimanche 27, à 8 heures, au Casino de la rue St-Jacques. Le combat sera dirigé par M. J. B. Paradis, qui a déjà compté avec lui et de William Duchesne, qui s'est classé au premier rang des athlètes de 150 livres, sur notre continent, excite un vif intérêt parmi nos sportsmen, qui prévoient que ce match sera ardemment disputé et fort intéressant.

On reconnaît généralement que la tâche d'un d'entraîneur est une tâche d'homme. Un homme qui doit d'abord, d'une façon vigoureuse, bien connaître et qu'il ne va pas se porter à l'attaque de Duchesne malgré les quelques vingt livres de celui-ci pèse de plus que lui. Tout en se tenant bien sur ses gardes, Paradis ne ménagera pas Duchesne et on peut même s'attendre à ce qu'il prenne nombre de coups d'avantage. Une heure pour terrasser deux fois Paradis, cela nous paraît bien court, et Duchesne pourrait bien, demain soir, s'en apercevoir.

Quel jour sera le résultat de ce match dont l'enjeu est de \$100 comme nous l'avons déjà annoncé, sans compter la bourse promise au vainqueur par le gérant de l'"Alcazar", tous ceux qui assisteront ne regretteront pas leur soirée, car le spectacle de ces deux hommes aux prises vaudra certes la peine d'être vu!

Le club Corona accepte le défi

Le club Corona, relève le défi du club Aiglon de Maisonneuve pour le 3 février sur le terrain du club Aiglon, de Maisonneuve. Pour toute information concernant le club Corona s'adresser à M. E. Houli, 341 rue Notre-Dame Ouest, 761. Mais 324 ou M. Fred Aubé, 238 rue William. Le Corona aimait aussi à arranger une partie avec le Zou-Zou, de Sorel.

Le club Québec est déclassé à Toronto

LES JOUEURS DE BRUCE RIDGWAY ONT DOUBLE LES POINTS CONTRE L'EQUIPE DE LA VILLE CAPITALE DANS LA PARTIE D'HIER SOIR. — UNE JOUTE TRÈS RUDE.

Toronto, 23. — Les changements de forme sont de mode dans la N. H. A. Les Toronto ont défait les Québec, hier soir par un score de 6 à 3, et cette victoire a créé tant d'enthousiasme que le public local commence à croire que l'un des deux clubs de la Ville aura des chances pour le championnat. Les champions ne furent dangereux pour le club local dans aucune période. Les Toronto furent à l'avantage par un score de 2 à 1 dans la première période, par un score de 4 à 1 dans la deuxième et par un score de 6 à 3 dans la finale. Les Québec ne firent aucunement preuve de leur vitesse habituelle. La partie fut assez rapide mais le jeu fut individuel.

La partie à six joueurs sembla favoriser ce style que le public local n'a guère pu goûter. La joute d'hier soir fut une véritable lutte de force. Les joueurs jusqu'au moment où l'arbitre l'expulsa pour la joute. Il fendit la tête à Davidson au cours d'une "petite affaire". Bad et Tommy Smith le remplaça. "Bad" Joe Hall fit sa part de besogne sous ce rapport et Marchand eut à souffrir de ses tactiques plus ou moins rudes. Harry Cameron fut l'étoile de l'équipe locale. Joe Malone, le capitaine des Québec, joua moins bien qu'ordinaire. Voici quelle était la composition des équipes:

Ottawa: Lesueur, Buts, Nicholson, Lawery, Couverts, H. McNamara, Ronan, Ailes droites, Troop, Darragh, Ailes gauches, Vair.

Remplaçants: Denison-Lowery; Broadbent-Denison; Liffiton-Troop; Liffiton-Smith; Denison-Broadbent; Liffiton-Vair;

Monsieur, est décédé Cerdine Meunier, dit Lapierre, épouse de Z. Mayrand, no-
maire. Les funérailles auront lieu sa-
medi le 25 courant. Le convoi funè-
raire partira de la demeure mortuaire
No. 1131 rue Saint-Denis, à 8.45 a. m.,
pour se rendre à l'église Saint-Jean-
Baptiste, où le service sera célébré à
8 heures, et de là au cimetière de la
Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Parents et amis sont priés d'y assis-
ter sans autre invitation.